

INTRODUCTION

En mai 1992, le Conseil des ministres de l'Union Européenne adopte la Directive 92/43/CEE sur la « *conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages* » dite **Directive Habitats**. L'objectif de cette directive est de contribuer à assurer la préservation et le maintien dans un état de conservation favorable la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites abritant des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire ; le réseau « **NATURA 2000** ».

Le site du « Bassin du Thouet amont » a été proposé pour intégrer ce réseau avec d'autres sites du Poitou-Charentes, car il présente des espèces animales concernées par la Directive Habitats.

Correspondant à la deuxième vague de désignation initiée par la France, le site du « Bassin du Thouet amont » fait l'objet d'une procédure de définition d'un **Document d'Objectifs**. Pour mener à bien cette entreprise, la DIREN Poitou-Charentes a retenu par appel d'offre national un opérateur, le bureau d'études CERA-Environnement, basé sur le Site des Sciences de la Nature à Chizé (79). Parallèlement, un **Comité de Pilotage** a été constitué par arrêté préfectoral, et ce afin d'examiner et de valider les propositions établies par cet opérateur. Il regroupe des représentants d'organismes publics ou privés ou bien des personnes locales, tous concernés par le site.

La réalisation de ce Document d'Objectifs, véritable plan de gestion concerté, a débuté en décembre 2000 par la signature de l'acte d'engagement entre l'Etat (Préfecture des Deux-Sèvres) et le CERA-Environnement. La réalisation du DOCOB a suivi différentes phases au long des trois années de rédaction, aboutissant à sa validation en cette année 2004.

L'année 2001 a essentiellement été concernée par la réalisation des inventaires écologiques et socio-économiques sur le site. Un rapport intermédiaire du DOCOB a alors été réalisé, faisant la synthèse de ces inventaires.

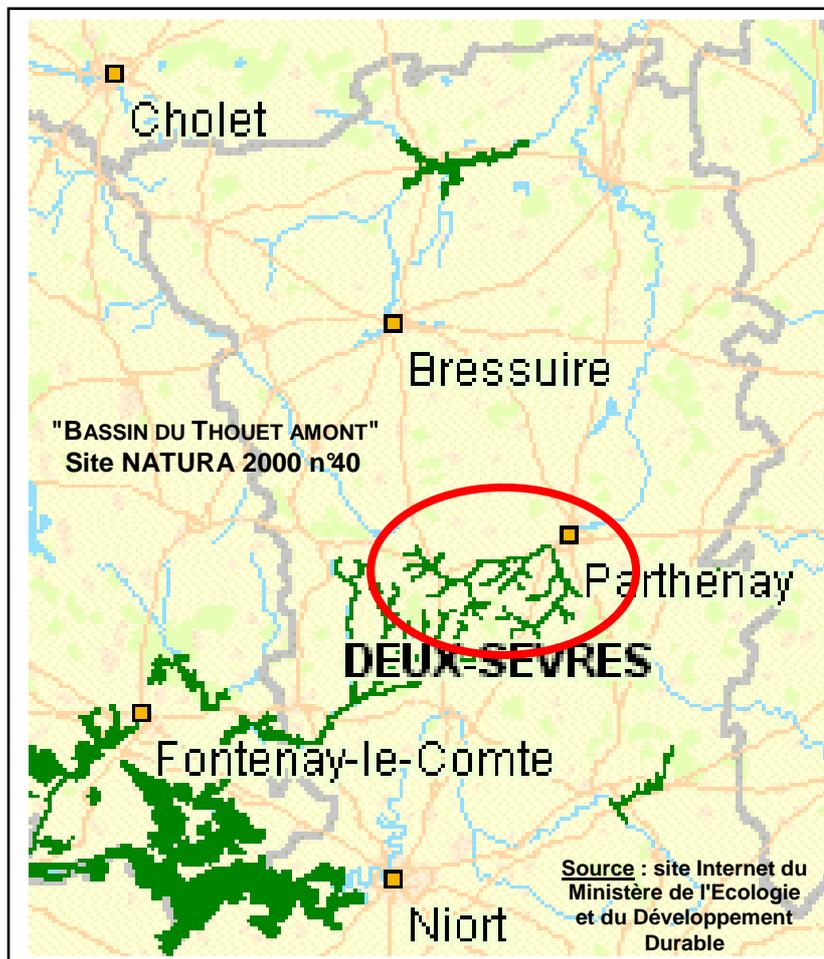
Ce présent document constitue le volume 2 du DOCOB, le volume "diagnostic écologique et socio-économique", qui reprend en grande partie les informations du rapport intermédiaire précédemment cité auxquelles ont été ajoutées des informations complémentaires collectées les deux années suivantes (2002 et 2003). Il a pour objectif de consigner tous les éléments du diagnostic écologique et socio-économique dont l'analyse permettra de déboucher sur les mesures de gestion adaptées au contexte local.

Ce travail d'inventaire écologique et socio-économique a été renforcé par deux groupes de travail thématiques qui se sont tenus le 6 juillet 2001 sur les communes de Soutiers et de Secondigny : « Diagnostic écologique » et « Diagnostic socio-économique ». Ils ont permis d'assister l'opérateur dans le recensement des différents éléments concernant ces deux thèmes.

LOCALISATION ET INFORMATIONS GENERALES

Le site NATURA 2000 n°40 le « Bassin du Thouet amont » est localisé dans la partie centrale des Deux-Sèvres dans l'arrondissement de Parthenay.

Il appartient à une unité paysagère remarquable : la Gâtine, qui constitue l'extrémité sud-est d'un grand ensemble géologique français, le Massif Armoricain.



Présentation générale

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site NATURA 2000 du « Bassin du Thouet amont » est situé dans une zone dénommée, à juste titre, le château d'eau des Deux-Sèvres. En effet, lorsqu'une goutte tombe sur les hauteurs de Gâtine (Alt. 272 m) elle se partage en quatre entre la Sèvre Nantaise, l'Autize, le Clain et le Thouet. Ainsi, de nombreux lacs de ruisselets aux eaux vives et claires s'écoulent dans un paysage bocager verdoyant.

Pour simplifier, le site comprend la **partie amont du Thouet**, ainsi que ses **principaux affluents**, dont le plus important est la **Viette**. Le Thouet prend sa source au cœur de la Gâtine sur la commune du Beugnon à une altitude de 225 m. Il s'oriente vers l'est en direction de Parthenay où il traverse une région bocagère puis se dirige vers les plaines

céréalières du nord du département des Deux-Sèvres pour se jeter dans la Loire à St-Hilaire-St-Florent (49) après un parcours de 122 km. La Viette prend sa source sur la commune de St-Pardoux et s'écoule jusqu'à Parthenay vers le nord où elle rejoint le Thouet.

Les affluents de ces deux ruisseaux possèdent les caractéristiques de **petits cours d'eau** colinéaires présentant une faible divagation du lit mineur, une **vivacité** et une **bonne oxygénation** qui constituent l'**intérêt majeur du secteur**.

En conséquence, plusieurs espèces animales remarquables sont intimement liées à cette dynamique fluviale, notamment l'**Ecrevisse à pattes blanches** (crustacé en très forte régression et dont les populations possèdent localement une dynamique intéressante), le **Chabot**, la **Lamproie de Planer**, 3 espèces inféodées aux eaux vives, oxygénées et de bonne qualité.

Ces 3 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats), sont à l'origine de la proposition du bassin amont du Thouet comme site NATURA 2000.

PERIMETRE D'ETUDE ET SITUATION ADMINISTRATIVE

Sur la tête de bassin du Thouet concernée, entre La Cosse à l'amont et Parthenay à l'aval, le périmètre du site NATURA 2000 concerne 13 communes (tableau 1) et recouvre à peu près 180 ha environ répartis le long du réseau hydrographique sur une **bande de 10 mètres de part et d'autre** des différents cours d'eau inclus dans le site, sur près de 92 km de linéaire de rivière dont 34 sur le secteur de la Viette et 58 sur le secteur du Thouet.

Suites aux discussions qui eurent lieu lors de la réunion de validation du DOCOB et aux divers groupes de travail réalisés, une **extension de ce périmètre** a été validée par M. Le Sous-Préfet de Parthenay. Celui prend en compte l'ensemble des cours d'eau situés sur le bassin versant du Thouet amont sur la largeur de la parcelle attenante, auxquels s'ajoutent les sous-bassins des affluents et des secteurs du Thouet portant des stations d'Ecrevisse à pattes blanches.

PERIMETRES ADMINISTRATIFS

Les Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) (nouveaux Plans d'Occupation des Sols (POS)) :

Défini par le Code de l'Urbanisme dans le cadre de la loi d'orientation foncière du 31 décembre 1967, le plan d'occupation des sols est un document contractuel permettant de fixer les règles générales et les servitudes d'occupation des sols. Il prend en compte les différentes composantes du territoire communal telles que le paysage, l'urbanisation et l'agriculture. Il permet de déterminer l'affectation des sols selon l'usage principal qui doit en être fait ou la nature des activités dominantes qui peuvent être exercées. A noter, qu'en décembre 2000 a été votée la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui remplace les POS par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Sur le secteur d'étude concerné, la plupart des communes ne disposent pas de POS ou de PLU. Cependant, les communes de Secondigny, du District de Parthenay (Le Tallud, Parthenay et Pompaire) et les communes de Mazières en Gâtine et de Soutiers se sont engagées dans cette démarche.

Projet de périmètre de protection d'Adduction d'Eau Potable (AEP) :

La ressource en eau de la vallée du Thouet constitue un enjeu économique et écologique majeur puisque c'est près de 18 000 habitants du district de Parthenay qui sont alimentés par les eaux du Thouet amont. Deux zones de captage sont présentes sur le secteur d'étude :

- la "Cadorie" située à 1,8 km au sud du bourg d'Allonne et faisant partie de cette commune.
- la "Boutrochère" située sur le Thouet sur la commune d'Azay sur Thouet. Le système de prise d'eau comprend un captage dans le Thouet constitué de grilles et une usine de traitement de l'eau sur le site même.

Actuellement, ces deux zones de captage ne font l'objet que de périmètres de protection immédiats. Toutefois, un dossier concernant la rénovation de l'usine de la Boutrochère avait été lancé il y a quelques années mais n'a pas encore abouti.

ASPECTS FONCIERS

L'étude foncière n'a pas été systématiquement réalisée sur l'ensemble de la zone NATURA 2000. Elle a cependant fait l'objet d'une identification des différents statuts rencontrés.

Propriétés communales :

Celles-ci constituent d'importants pans, souvent très morcelés, principalement au niveau des zones urbanisées.

Propriétés privées :

Celles-ci sont quasi générales sur le secteur du Thouet, de la Viette et de leurs affluents.

District de Parthenay :

Parallèlement, le district de Parthenay s'oriente éventuellement vers l'acquisition foncière de terrains susceptibles de garantir une réelle protection des périmètres souhaitables autour de leurs captages (Cadorie, Boutrochère). D'ores et déjà, le district possède une parcelle de terrain de 3,5 ha à la source de la Cadorie et un terrain d'environ 1 ha à l'usine de la Boutrochère.

Caractéristiques physiques

LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le Thouet amont et la Viette s'écoulent globalement sur les formations anciennes du socle primaire.

La région de Parthenay est située sur l'axe granitique Nantes-Parthenay, orienté nord-ouest/sud-est, qui correspond à un ensemble de granites.

Les secteurs de Secondigny et de St-Pardoux sont issus de roches métamorphiques de nature schisteuse.

LE CONTEXTE PEDOLOGIQUE

A cette composition géologique correspond un paysage et un type d'agriculture particuliers. Le paysage de Gâtine est dominé par de petites parcelles prairiales où l'élevage est très présent.

Les sols se sont ainsi développés essentiellement sur des schistes. Ils sont imperméables, peu profonds (argileux à 96% et épais de 30 cm en moyenne) et pentus (pentes souvent supérieures à 1%) ce qui les rend propices au lessivage.

LE CONTEXTE CLIMATIQUE

Le climat de la vallée du Thouet est de type tempéré océanique plus ou moins altéré (tableau 1). Il se caractérise par :

- une pluviosité élevée,
- une amplitude thermique marquée,
- une relative stabilité de ces deux facteurs au niveau annuel et saisonnier.

Tableau 1 : Synthèse des données climatiques à la station de Secondigny (1971/2000)

	Moyennes mensuelles												Moy ann.
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	1971/2000
T^{Moy} Station de Secondigny	4,3	5,2	7,3	9,3	13,1	16,2	18,6	18,4	15,6	11,8	7,2	5,2	11,0
T^{Min} Station de Secondigny	1,5	1,6	2,8	3,9	7,2	10,0	11,7	11,8	8,9	6,6	3,4	2,1	5,9
T^{Max} Station de Secondigny	7,1	8,8	11,9	14,8	19,0	22,4	25,4	25,0	22,3	17,0	11,0	8,3	16,1

Pr.Moy Station de Secondigny	129,1	104,0	80,5	78,9	77,3	57,7	60,6	51,6	85,0	107,4	113,2	126,6	1071,9
Insol Tot Station de Bressuire	62,0	89,3	143,0	178,5	199,2	219,2	252,6	244,1	187,1	130,4	86,6	55,5	1879

T°Max : Température maximum (°C)
T°Moy : Température moyenne (°C)
T°Min : Température minimum (°C)

Moy. Ann. : Moyennes annuelles
Pr. Moy : Précipitations moyennes (mm)
Insol. Tot : Insolation Totale (Heures)

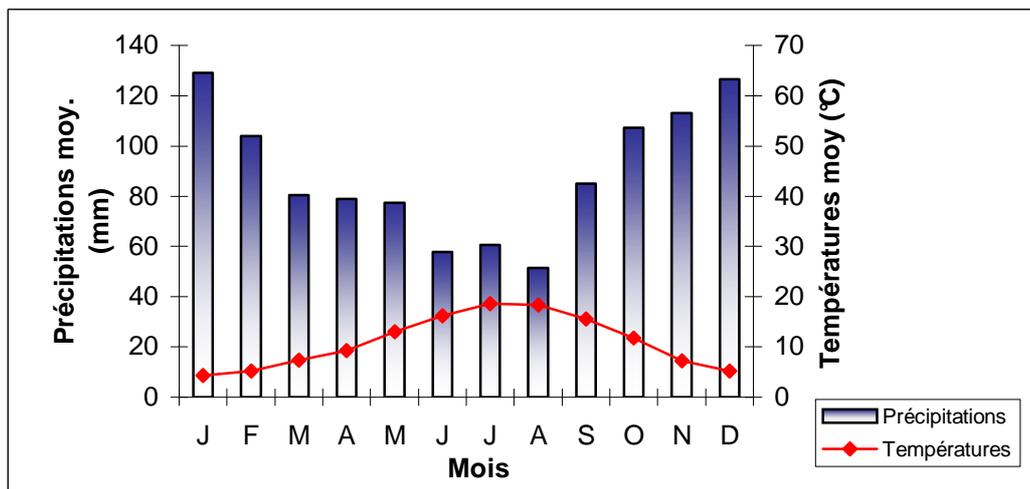


Figure 1 : Diagramme ombrothermique (de 1971 à 2000), station de Secondigny

Les précipitations mensuelles constituent l'élément climatique marquant de cette région. En effet, elles figurent parmi les plus élevées du département avec une moyenne annuelle au cours de ces 30 dernières années de 1071,9 mm, soit environ plus d'un mètre d'eau par an. Durant le mois le plus sec, c'est à dire le mois d'août, la zone reçoit 51,6 mm d'eau. Alors que pendant le mois le plus humide, janvier, il pleut environ 129,1 mm en moyenne.

Le bilan hydrique ne permet pas de distinguer une période sèche ($P < 2T$) mais un mois subsèc en août ($P < 3T$) où il n'y a pas de reconstitution de la réserve utile pour les plantes. A ce mois correspond un déficit hydrique chronique toutefois modéré.

La température moyenne annuelle sur 30 ans est de 11°C, ce qui situe la zone dans une des plus froides des Deux-Sèvres.

L'écart thermique (figure 1) entre le mois le plus chaud, c'est à dire juillet (18,6°C) et janvier pour le mois le plus froid (4,3°C), est relativement marqué puisqu'il se traduit par un écart de 14,3°C. La remontée des températures s'effectue progressivement.

La durée d'ensoleillement n'est pas significative puisque le gradient est mesuré à 30 km de la zone.

LE CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le site NATURA 2000 « Bassin du Thouet amont » est constitué de 2 cours d'eau principaux, le Thouet et la Viette, et leurs affluents au nombre de 8 pour le Thouet et de 5 pour la Viette en ne comptant que les principaux.

Au niveau du Thouet, le bassin versant drainé est d'environ de **8 800 ha**. Le Thouet présente la particularité sur ce secteur de s'écouler sur des terrains à très faible capacité aquifère

(micaschistes), ce qui entraîne une **variabilité de ces débits : étiages prononcés, hautes eaux et crues marquées**.

Il en est de même pour la Viette qui draine un bassin de **6 500 ha** environ et qui s'écoule sur des terrains également de nature cristallométamorphique (schisteux). Son impact est très faible au regard de la totalité des apports en eau du Thouet dans sa globalité. Cependant, à la confluence du Thouet et de la Viette, le débit pour cette rivière représente la moitié de celui du Thouet.

Bien que la zone soit la plus pluvieuse du département, elle est pourtant une zone où **de grands problèmes de ressources en eau** se posent. Sur ce secteur; les **eaux de pluies ruissellent** et n'alimentent pas de nappes phréatiques importantes.

Composantes de l'occupation des sols

LE MILIEU AQUATIQUE

- Le Thouet prend sa source sur la commune du Beugnon à "St Victor" (Alt. 225 m) et se déverse dans la Loire, 152 km en aval. De sa source à sa confluence avec la Viette, c'est à dire du Beugnon à Parthenay, le Thouet présente une morphologie relativement sinueuse, une largeur moyenne (1 à 8 mètres) et des berges essentiellement sableuses et sensibles à l'érosion.

Outre ce cours d'eau, le site NATURA 2000 comprend la majeure partie de ses affluents dont le principal est la "Viette".

La Viette est un petit affluent de la partie haute du Thouet situé en amont de Parthenay. Elle prend sa source sur la commune de St Pardoux à la "Brossardière" (Alt 195m) et se caractérise par une faible largeur (1 à 4 m), une granulométrie grossière et un faciès lotique qui s'atténue progressivement vers l'embouchure.

- Les berges sont soit complètement dépourvues de végétation rivulaire soit garnies d'une ripisylve faible à moyennement dense.

- En terme de qualité, il est important de distinguer les affluents du cours d'eau principal, le Thouet. Ce dernier a fait l'objet d'une étude en 1996 (rapport IRH-ENVIRONNEMENT) sur ses aspects qualitatif et quantitatif en raison de son intérêt pour la production d'eau potable.

. Les différents affluents du Thouet n'ont pas fait l'objet d'étude sur leur qualité. Cependant, ils semblent être d'une qualité satisfaisante pour la majeure partie d'entre eux. Leurs eaux sont bien oxygénées, ceci en raison de leur régime d'écoulement torrentiel, leur faible profondeur et leur granulométrie grossière.

. Pour le Thouet en revanche,

- entre Secondigny et Parthenay, la qualité des eaux est **passable** pour les **matières azotées** (hors nitrates), les **nitrates** et les **matières phosphorées**. Les passages en classe 3 (médiocre) sont fréquents et sont limités à des pics de pollutions qui se répètent régulièrement.

- à l'amont de Secondigny les eaux sont **bonnes** pour les **matières azotées** (hors nitrates) et **bonne à passable** pour les **matières phosphorées**.

Il s'avère donc que la qualité physico-chimique et biologique du Thouet est différente entre l'amont et l'aval de Secondigny. Par conséquent, ce biotope peut-être fragmenté en deux secteurs distincts :

Amont de Secondigny, rapide : qui concentre l'intérêt patrimonial caractérisé par une faune piscicole remarquable et sensible à la qualité de l'eau. Les espèces présentes appartiennent aux secteurs d'eau vive favorables à 3 espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats, le Chabot, la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pattes blanches.

Aval de Secondigny, lent : sédimenté et présentant une eau de qualité médiocre, donc peu propice aux espèces de la Directive citées ci-dessus.

LES ETANGS ET PLANS D'EAU

La modification des cours des rivières par l'homme s'est traduite par la multiplication de nombreuses retenues d'eau de taille et de fonctionnement différents. Ces retenues pour la plupart artificielles, possèdent des usages multiples, irrigation des cultures, vocation piscicole et de loisir.

Trois types d'étangs sont présents :

- **Retenues alimentées par une nappe souterraine.** Dans ce cas, la qualité est souvent bonne compte tenu du pouvoir épurateur des matériaux alluviaux. La valeur écologique de ces milieux est donc étroitement liée au bon fonctionnement de la nappe ou de sa qualité et où peut se développer un cortège biologique intéressant notamment en batraciens et odonates.

- **Retenues connectées sur le réseau.** Elles sont construites directement dans le lit mineur. Leur valeur écologique est souvent très réduite et la qualité médiocre car elles sont régulièrement soumises à des vidanges répétées, échauffement des eaux....

- **Retenues sans communication permanente avec les cours d'eau.** La qualité est variable ainsi que le cortège biologique dans lequel peuvent se présenter des espèces caractéristiques tels que les batraciens et odonates.



Les retenues sont très nombreuses sur le site. On en compte aux alentours d'un millier sur le bassin amont du Thouet. Certaines entraînent des conséquences néfastes sur le milieu, essentiellement pour celles situées dans le cours des rivières notamment en raison du déversement, lors des vidanges, d'eaux souvent plus chaudes et riches en sédiments participant au colmatage des zones aval des cours d'eau.

LES RIPISYLVES

La largeur de la végétation rivulaire boisée est très variable sur le linéaire des cours d'eau. Elle est le plus souvent absente des zones de source, ce qui laisse place à une végétation aquatique pionnière. Au fur et à mesure des écoulements, la végétation se densifie et il apparaît des espèces buissonnantes (sureau, noisetier, troène...) et arborescentes (**aulne**, **frêne**, saule, peupliers...).

Ces milieux sont, le plus généralement, de faible largeur et en mauvaise état. Divers facteurs ont contribué à leur régression, tel la maladie de l'Aulne, la mise en culture des terres, l'étiage prononcé, le sur-entretien ou à l'inverse l'abandon.

Toutefois, cet habitat est essentiel en agissant comme filtre naturel pour l'épuration des eaux. Les racines, les débris ligneux et les feuilles constituent un substrat et un composant important de l'habitat de la microfaune et de quelques espèces de macrofaune remarquables comme l'Ecrevisse à pattes blanches. Enfin, les parties aériennes (plus ou moins âgées) peuvent également abriter une espèce de la Directive Habitats, la Rosalie des Alpes.



LES PLANTATIONS

Celles-ci se présentent sous la forme de **plantations de peupliers** ou de **vergers**. Il n'y a pas de peupleraies denses de type « plantations en plein », sauf quelques exceptions de faible superficie. Les peupliers sont en fait plantés en linéaire le long des cours d'eau. Les tempêtes de 1999 ont provoqué quelques chablis.

Quant aux **vergers**, ils sont nombreux aujourd'hui sur le bassin versant du site NATURA 2000, et concernent principalement des **pommiers**. Quelques pommiers, les plus âgés, se localisent dans les haies alors que les plus récents, regroupés sur de larges parcelles, sont destinés à la production intensive des fruits.



LES PRAIRIES ET PATURAGES

L'activité agricole occupe une large superficie de la vallée avec des espaces prairiaux de plusieurs types :

- dans les dépressions se développe une prairie humide inondable, menée extensivement, qui reste une bonne partie de l'année gorgée d'eau.
- dans les parties plus pentues, on trouve une prairie mésophile à flore plus diversifiée (Houlque laineuse, trèfle...).

Lorsque les prairies ne sont pas pâturées par les ovins (sources de la Viette) ou bovins, elles sont alors fauchées ou ensilées pour l'alimentation du bétail.

Les grandes prairies forment un habitat favorable à l'Alouette lulu, espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, à condition qu'il y ait présence de supports élevés (haies, arbres isolés) et d'un certain relief pour cette espèce qui apprécie particulièrement être perchée pour chanter.

Ces grandes zones ouvertes peuvent également être utilisées par certains rapaces en recherche de nourriture. Elles peuvent également constituer des terrains de chasse pour les Chiroptères (essentiellement en bordure de zones boisées).



LES HAIES

Deux grands types de haies se rencontrent :

- Les haies arbustives composées d'une strate arbustive plus ou moins dense pouvant être taillée,
- Les haies arborescentes avec une strate arborée dominée par les chênes.

Ces haies accueillent une faune diversifiée mais généralement composée d'espèces communes (mésange, fauvette, pinson...).

Cependant, certaines haies ne bénéficient plus d'un entretien respectueux de leurs rôles écologiques (filtre naturel, habitat d'espèces, ...). Dans certains secteurs cultivés, lorsqu'elles n'ont pas été tout simplement éliminées, les haies ne persistent plus qu'à l'état de "moignons" d'1 mètre de haut coupé au carré !

LES CULTURES

Les parcelles cultivées se rencontrent essentiellement sur le haut des bassins versants des différents cours d'eau du site, en dehors des secteurs les plus humides. Le maïs est une culture très développée sur le site, soit en tant que céréale soit en tant qu'ensilage pour le bétail. Les zones bordant les rivières, longtemps limitées au pâturage, ont vu depuis quelques années l'arrivée des cultures de maïs sur certaines zones (sources du Thouet, Viette). Ceci est particulièrement néfaste à la qualité de l'eau, car il ne reste bien souvent plus aucune zone filtrante (ripisylve, bande herbeuse) en bordure de cours d'eau pour limiter l'afflux des fertilisants et produits phytosanitaires mis sur ces cultures.



LES ZONES URBANISEES

Les zones urbanisées sont les villes et villages du site, ainsi que les bâtiments agricoles, les zones de loisirs de type aire de pique-nique et les campings.

Ces milieux artificialisés sont d'un intérêt écologique assez restreint, néanmoins, certaines espèces de Chiroptères (inscrites aux annexes II et/ou de la Directive Habitats) peuvent trouver refuge dans certains bâtiments. Il est également fort probable d'y rencontrer le Lézard des murailles, espèce de l'Annexe IV de la Directive Habitats.

Ces habitats concentrent l'essentiel des menaces qui pèsent sur la qualité des ruisseaux, notamment les polluants d'origine agricole et domestique.

LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Un territoire habité et traversé

L'occupation humaine est ancienne sur ce secteur car de nombreux vestiges de moulins, de châteaux, de logis et de manoirs demeurent. Elle a connu diverses mutations au fil des siècles, cependant le territoire a gardé une forte identité rurale.

Les 13 communes concernées représentent une population totale d'environ 21 400 habitants. Le tableau 3 met en exergue les disparités entre les différentes populations communales. De manière globale, il est possible de constater une diminution de la population depuis le recensement de 1982 sur l'ensemble du territoire (figure 2 et tableau 2).

**Tableau 2 : Population de 1982 à 1999
sur les communes concernées par NATURA 2000**

Communes	Superficie communale (ha)	Population (nombre d'habitants)		
		1982	1990	1999
Allonne	2298	639	631	654
Azay-Sur-Thouet	2020	1008	1013	947
Beaulieu-Sous-Parthenay	2672	584	591	623
Le Retail	1445	356	310	309
Le Tallud	1922	1766	1808	1868
Mazières-en-Gâtine	1906	948	874	874
Pompaire	1280	1659	1852	1812
Parthenay	1138	11395	10809	10466
Secondigny	3734	2026	1907	1774
St Pardoux	3424	1184	1202	1291
Soutiers	543	160	168	200
Vouhé	1395	357	325	333
Le Beugnon	1630	401	355	?

Aujourd'hui, on constate :

Une désaffection des grandes villes : La ville de Parthenay perd en 17 ans près de 929 habitants alors que les communes environnantes comme Le Tallud et Pompaire voient leur population augmenter significativement sur cette même période.

Des caractères très divers entre les communes : Certaines présentent un fort caractère rural, cas des communes de Vouhé, Allonne et Beaulieu-sous-Parthenay et disposent de peu d'équipements tandis que d'autres sont urbanisées de manière importante, cas de Parthenay, et proposent nombres de services.

Un habitat toujours très diffus en campagne (figure 3) : La Gâtine se caractérise par un habitat très diffus. La densité de population est globalement très faible sur le territoire notamment pour les communes où le nombre d'habitants au km² est inférieur à 40. Il s'agit de Vouhé, Allonne et Beaulieu-sous-Parthenay. Relativement plus peuplées, St Pardoux et Soutiers. Secondigny et Azay-sur-Thouet, qui possèdent une agglomération plus dense, concentrent une population entre 40 et 50 hab./km². Enfin, les communes les plus urbanisées se situent à proximité de Parthenay (920 hab./km²), il s'agit de Le Tallud et Pompaire dont la densité est de 60 à 100 hab./km².

Cette répartition démographique peut s'expliquer par la présence de deux facteurs :

Le pouvoir attracteur de la ville de Parthenay, génère un flux de population, toutefois celle-ci préfère s'installer plus en retrait du centre ville et notamment dans les communes attenantes, cas de Pompaire et de Le Tallud.

Le réseau routier : les communes de Secondigny, Azay-sur-Thouet, St Pardoux et Mazières-en-Gâtine se situent près d'axes routiers présentant un trafic routier important.

L'intercommunalité

Les communes du périmètre sont regroupées autour de plusieurs structures intercommunales :

Les Communautés de Communes (Annexe I) :

Chacune des communes concernées fait partie d'une structure intercommunale. Ces structures se sont vues déléguer une compétence optionnelle en matière de protection de l'environnement :

- **Communauté de Communes "Orée de Gâtine"** : Le Beugnon
- **Communauté de communes " Espace Gâtine "** : Secondigny, Azay-sur-Thouet, Allonne et Le Retail.
- **Communauté de communes " Pays Sud-Gâtine "** : Mazières-en-Gâtine, St Pardoux, Soutiers, Beaulieu-sous-Parthenay et Vouhé.
- **District de Parthenay** : Parthenay, Le Tallud, Pompaire.

Les Syndicats Mixtes :

2 Syndicats mixtes, aux **compétences différentes**, sont présents sur le secteur du Thouet amont :

- **Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Espace Gâtine (SMAEG)** : dont la compétence principale est l'aménagement du territoire.
- **Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)** : aménagement et entretien du cours d'eau du Thouet.

On notera l'adhésion de la plupart des communes à deux projets de territoire :

- **Programme LEADER +** : dossier porté par le SMAEG
- **Elaboration d'un SAGE** : dossier en cours de conception porté par le SMVT

Le Pays de Gâtine :

Territoire géré par le SMAEG et formant une entité urbaine et un espace rural au-delà des frontières administratives (communes, départements).

La présence sur l'ensemble du site de structures communales et intercommunales offre, en matière de protection, de gestion de l'environnement et de développement économique, les possibilités :

- **d'instaurer un partenariat adapté aux différentes échelles de territoire**
- **de mettre en synergie les projets et la mise en œuvre des actions.**

Les niveaux d'équipement des communes

Le niveau d'équipement des communes est très variable. Certaines communes possèdent tous les services de proximité habituellement rencontrés dans les communes rurales (boulangerie, épicerie, médecin, gendarmerie...). C'est le cas de Secondigny, Parthenay et Mazières en Gâtine. Mais la plupart sont dépourvues de ces équipements de part leur relative proximité avec d'autres

communes mieux équipées ou bien à cause de leur faible densité de population ; c'est le cas des communes restantes.

Les points qui nous intéressent le plus en terme d'équipement sont de deux ordres :

- Tout d'abord ceux qui peuvent avoir un impact sur la qualité du site :

Les réseaux routier et ferroviaire :

Trois grands axes routiers traversent le site :

- La « Deusèvrienne », la D743, qui relie le sud et le nord-est des Deux-Sèvres. Cet axe coupe le site NATURA 2000 en quatre points dont deux sur la Viette, et deux autres sur ces affluents, la Martinière et la Davière.
- La D748, qui relie le sud et le nord-ouest des Deux-Sèvres. Cette route coupe le site en trois points au niveau de Secondigny sur le Thouet et de deux de ces affluents.
- La D949 bis, qui relie Parthenay à Secondigny. Elle traverse le site en deux points sur la partie amont du Thouet.

D'autres routes départementales coupent également le site en différents endroits mais le trafic généré par celles-ci est moins intense que sur les trois axes cités précédemment. Outre les départementales, le bassin du site est bien desservi par un réseau assez dense de routes communales et de chemins divers.

Une voie de contournement ouest de Parthenay se raccorde depuis peu à la RN 149 dans le secteur de Villefranche (Châtillon sur Thouet), et se connecte à la RD 743, dans le secteur du « Petit Retord ». Ce projet concerne le franchissement du Thouet et sa rectification sur un linéaire de 100 m au niveau du « moulin Jousselin ».

Une voie de chemin de fer traverse les communes de Mazières-en-Gâtine, Soutiers et Pompaire. Elle dessert la gare de marchandises de Parthenay et coupe le site du bassin du Thouet amont en deux points sur la Viette et un point sur la Martinière.

Il est à noter que la prise en compte de ces éléments est important puisqu'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur la qualité du site. Les lessivages des surfaces imperméabilisées sont à l'origine de rejets chargés en Matières En Suspension (MES), en métaux et hydrocarbures. De plus, les risques d'accidents chimiques ou autres sont à craindre ceci pouvant entraîner des perturbations du milieu. La question de l'entretien de ces infrastructures, qui s'effectue principalement par des traitements phytosanitaires, doit être également considérée. C'est pourquoi la localisation de ces « points route/ruisseau » figure sur la carte des « principales sources de pollution ».

La présence d'habitations non connectées à un réseau d'assainissement collectif :

Les rejets des eaux usées domestiques sont chargés en azote, phosphores et matières organiques et minérales diverses. En réalité une partie de cette pollution est récupérée et traitée par des dispositifs d'assainissement collectif ou autonome.

Une partie de la population non agglomérée évacue en général ses eaux usées dans le sol ou souvent (surtout quand les sols sont argileux) vers le fossé le plus proche. Cette population, qui génère des rejets diffus, n'a pas été identifiée sur le bassin versant du Thouet du fait du grand nombre de hameaux disséminés tout le long du périmètre NATURA 2000.

Néanmoins, la carte des « principales sources de pollution » permet de localiser les principales zones concentrant les habitations non agglomérées.

- Et ceux qui peuvent concourir à la valorisation du site, telles que :

Son accessibilité :

Le site NATURA 2000 est difficilement accessible puisque aucun sentier de randonnée, VTT, moto ne longe réellement le cours des ruisseaux. En revanche, plusieurs sentiers aménagés coupent le site en différents points. Ceux-ci figurent sur la carte des « activités de loisirs ».

La capacité d'hébergement :

Les capacités d'accueil sont multiples sur les communes et peuvent être considérées comme suffisantes pour la région.

Communes	Structures d'hébergement
Allonne	1 gîte rural (6 lits)
Azay-Sur-Thouet	1 camping homologué (20 empls) + 4 gîtes ruraux (15 lits) + 2 meublés touristiques (10 lits)
Beaulieu-Sous-Parthenay	1 aire naturelle de camping (20 empls) + 1 gîte rural (3 lits) + 4 lits en chambres d'hôtes + 1 camping à la ferme (10 empls)
Le Retail	1 gîte d'étape (20 lits) + 1 aire de camping naturelle (20 empls)
Le Tallud	1 centre de vacances (2 lits) + 1 camping homologué (90 empls) + 1 gîte rural (6 lits)
Mazières-en-Gâtine	2 gîtes ruraux (5 lits) + 2 lits en chambres d'hôtes
Parthenay	5 hôtels homologués (118 chambres) + 2 auberges de jeunesse (133 lits) + 1 camping homologué (140 empls) + 2 lits en chambres d'Hôtes
Pompaire	-
Secondigny	1 hôtel homologué (16 chambres) + 1 hôtel non classé (5 chambres) + 1 camping homologué (90 empls) + 3 gîtes ruraux (10 lits) + 4 lits en chambres d'hôtes
St Pardoux	2 gîtes ruraux (5 lits)
Soutiers	-
Vouhé	1 gîte rural (2 lits)
Le Beugnon	1 auberge de jeunesse - gîte d'étape (16 lits) + 1 aire naturelle de camping (15 empls) + 2 gîtes ruraux (4 lits)

Les activités économiques sur le site

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Les activités industrielles sont très réduites sur le Bassin versant, on recense 3 industries principales à proximité du site :

- **Usine de cidre à Frécul** (commune de Secondigny)
- **Scierie** (commune de Secondigny)
- **Laiterie** (commune de Soutiers)

Ces derniers sont susceptibles de générer des nuisances multiples notamment en matière de rejet d'effluents.

Un travail réalisé lors de l'étude de la protection des ressources en eau potable du Thouet réalisée en 1996 nous donne quelques éléments, comme par exemple que le rejet d'eaux usées est limité aux eaux vanes en ce qui concerne la fabrique de jus de pomme (10 m³/an)¹.

Un suivi de qualité des rejets de la scierie par le bureau d'études SETURE en 1999, a permis d'estimer les flux suivants :

- Azote : 1,5 T/an
- Phosphore : 0,8 T/an

En revanche, nous n'avons pas, à ce jour, recueilli les données des rejets de la laiterie de Soutiers.

¹ Source: « Etude de protection des ressources en eau potable du Thouet », SOGELERG SOGREAH, Déc. 1996.

L'AGRICULTURE

70% de la superficie totale de l'ensemble du territoire concerné est utilisé en surface agricole (Surface Agricole Utilisée).

Le secteur est une zone d'élevage qui tend à s'intensifier depuis quelques années². Entre 1979 et 1996 (dates des données PAC), la tendance relevée sur les communes du Thouet amont - Le Beugnon, Allonne, Azay-Sur-Thouet, Le Tallud, Le Retail, Secondigny, St Pardoux - est à l'augmentation de la proportion en terres labourables. On observe alors la **modification de l'équilibre « cultures-prairies » par le développement des espaces cultivés**. L'élevage et les techniques d'exploitation évoluant au gré d'une réalité marquée par les quotas laitiers et la crise de la vache folle.

Le tableau suivant (tableau 4) retrace les données du recensement agricole de 2000. Des disparités entre les communes du site NATURA 2000 sont visibles. Allonne est la commune la plus rurale (90% de SAU), à l'inverse celle de Parthenay concentre les zones urbanisées (35% de SAU).

Tableau 3 : Données agricoles communales

Communes	Superf. communale (ha)	SAU (ha) -	% de la superf. tot	STH (ha) -	% de la SAU
Allonne	2298	2082	90%	604	29%
Azay-Sur-Thouet	2020	1510	75%	529	35%
Beaulieu-Sous-Parthenay	2672	1938	73%	483	25%
Le Retail	1445	784	54%	258	33%
Le Tallud	1922	1203	63%	444	37%
Mazières-en-Gâtine	1906	1251	66%	262	21%
Pompaire	1280	966	75%	137	14%
Parthenay	1138	393	35%	100	25%
Secondigny	3734	2811	75%	871	31%
St Pardoux	3424	2515	73%	490	19%
Soutiers	543	394	73%	64	16%
Vouhé	1395	805	58%	117	15%
Le Beugnon	1630	1217	75 %	403	33 %

SAU : Superficie Agricole Utilisée des exploitations

STH : Superficie toujours en herbe

(Source : agreste, recensement agricole 2000)

Sur le périmètre du site, la répartition des terres cultivées est variable. Sur la commune du Beugnon, les sources du Thouet sont essentiellement bordées de cultures (maïs, blé ou orge, prairies temporaires), dont un grand nombre de parcelles est drainé.

Sur les autres affluents du Thouet et de la Viette, le paysage agricole est dominé par les parcelles prairiales principalement pâturées par les **bovins** (parthenaises, charolaises) sur les secteurs de Secondigny (55% de la production), Azay-sur-Thouet (54% de la production), Le Retail (67% de la production) et Allonne (73% de la production). Le bovin est donc bien réparti sur tout le périmètre. **L'ovin** se concentre surtout sur les communes de Le Tallud (80% de la production) et sur St Pardoux (40 % de la production). Quant à l'élevage **caprin**, il se concentre principalement sur la commune d'Azay-sur-Thouet.

Concernant les autres ateliers de production, des **élevages avicoles** sont présents sur les communes de Secondigny, St Pardoux et Pompaire. Les **céréales** sont essentiellement représentées sur les communes du Beugnon et d'Allonne.

L'étude sur la protection des ressources en eau potable du Thouet, commandée par le district de Parthenay¹, a analysé et quantifié sur le bassin versant de la Boutrochère les flux de polluants d'origine agricole. Il ressort de cette étude que cette activité était considérée en 1996 à **risque** pour le milieu naturel dans cette zone.

² Source : Projet d'opération Locale sur la vallée du Thouet, ADASEA 1998

- les excédents de fertilisants représentent 235 T/an pour l'azote et 265T/an pour le phosphore,
- plus de 50 produits phytosanitaires ont été recensés, utilisés sur le bassin versant,
- la plupart des exploitations n'ont pas de plan d'épandage,
- la majorité des sols sont à nu de novembre à janvier inclus.

Le territoire vit une époque charnière : l'âge moyen des exploitants s'élève, on observe une diminution du nombre de ses agriculteurs et en parallèle agrandissement de la surface de ses exploitations ; sur les 15 dernières années, 50% des agriculteurs ont augmenté la taille de leur exploitation (le cheptel bovin a augmenté de 50% pour une même surface exploitée et la surface consacrée aux vergers a augmentée de 45%). On assiste donc à un phénomène d'intensification de la production.

La gestion des paysages et des milieux ouverts, est un enjeu majeur. Pour répondre à cet enjeu, et face à cette réalité qui se dessine, **3 types de mesures agri-environnementales**, dans le cadre d'une **Opération Locale Agri-Environnementale**, en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin amont du Thouet, ont été développées sur le site par l'ADASEA en décembre 1998 (Annexe II) et se présentent sous la forme de contrats basés sur le volontariat :

- **La préservation des prairies naturelles (contrats 1 et 2)**
- **La gestion des intrants des cultures (contrat 3)**
- **La gestion des produits phytosanitaires pour les cultures et l'arboriculture (contrats 4 et 5)**

Cette opération a obtenu une franche adhésion de la part des agriculteurs puisque 60% d'entre eux ont adhéré au projet. Elle peut donc être considérée comme un succès au regard de la consommation de l'enveloppe. Aujourd'hui, cette OLAE est sur le point de se terminer pour les derniers contrats signés.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) se sont ensuite présentés comme les successeurs des Opérations Locales. Ils constituaient des outils intéressants pour contrôler les évolutions des pratiques agricoles et garantir un meilleur équilibre entre production agricole (notamment élevage extensif) et protection de l'environnement. Sur les communes concernées, en 2001, 11 exploitants s'étaient engagés dans cette démarche, qui présente un large choix de mesures favorables à la qualité écologique : Allonne (2 exploitants), Beaulieu-sous-Parthenay (1 exploitant); Mazières-en-Gâtine (2 exploitants), St-Pardoux (4 exploitants), Secondigny (2 exploitants).

Aujourd'hui, les CTE sont remplacés par les Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Ils prendront la suite des CTE, moyennant quelques modifications, pour que les démarches agro-environnementales souhaitées par une partie de la profession agricole puisse se poursuivre.

L'ARBORICULTURE

Au cœur de la Gâtine, Secondigny s'enorgueillit du titre mérité de « capitale de la pomme Clochard ». Aux pommiers clochards, plantés traditionnellement dans les haies, se sont ajoutées les fruitières bien ordonnées de pommiers Golden et autres variétés à haut rendement. De nouvelles plantations, plus concentrées et moins exigeante en main d'œuvre, ont vu le jour.

Les vergers sont présents essentiellement sur les communes de Secondigny, Azay-sur-Thouet, Allonne et St Pardoux.

Quelques surfaces cultivées sont situées à proximité des cours d'eau ce qui suscitent notre intérêt, sachant que les producteurs de pommes réalisent près de 20 traitements différents de produits phytosanitaires et fertilisants afin de protéger et d'accroître leur production.

Les principaux produits utilisés sont le glyphosate (E)³ avec environ 91% de la surface déclarée traitée et 9% pour le traitement à l'aminotriazole (Xn)⁴.

³ Classement européen : E = exempté de toxicité

Les transferts dans les cours d'eau de ses différentes substances se font par lessivage des sols pendant les périodes propices c'est à dire les périodes d'épandage en mai.

Janvier 2002 a vu l'application d'une circulaire qui interdit l'utilisation de l'**atrazine** (Xn) et du **diuron** (Xn). Néanmoins, la rémanence de ces produits dans le milieu naturel, notamment pour l'atrazine, fait qu'on en retrouvera encore pendant de nombreuses années dans l'environnement même si leur utilisation s'arrête aujourd'hui.

A ce jour les conséquences de ces productions sont nombreuses et le bassin amont du Thouet souffre de plusieurs maux :

- **pollution des eaux superficielles et phréatiques par l'utilisation de produits phytosanitaires (atrazine, simazine),**
- **lessivage des surfaces cultivées qui provoque le colmatage des cours d'eau,**
- **eutrophisation des cours d'eau par enrichissement de matières organiques (déchets de pommes),**
- **construction d'une multitude d'étangs utilisés pour l'irrigation des vergers.**

LOISIRS ET TOURISME

Le tourisme est assez peu développé. Mais la vallée du Thouet a été retenue comme pôle majeur dans le Contrat de Plan Etat/Région 1994 – 1998 avec pour objectif l'organisation de l'activité touristique et la mise en place de structures de qualité pour la clientèle. Cette vallée bénéficie également de fonds européens (objectif 5b) concernant le développement du tourisme, la valorisation de la culture et du patrimoine, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Aujourd'hui donc, via le financement européen LEADER +, le SMAEG et ses partenaires a pour réelle ambition d'attirer concrètement les touristes, notamment au niveau des sources du Thouet qui devraient bénéficier d'un programme de valorisation touristique et pédagogique.

Les activités sociales et de loisirs sont peu développées sur le bassin versant :

- **Chasse** : c'est l'activité la plus pratiquée sur la vallée du Thouet. Toutes les communes possèdent une ACCA à l'exception de Secondigny, Parthenay et Le Tallud. Les espèces chassées sont variées, et à mettre en relation avec la diversité de milieux présents sur le bassin versant du Thouet amont (lièvres, lapins, faisans, perdrix, canards colverts et sarcelles, vanneaux, bécasses, bécassines, grives, pigeon ramier, sangliers, chevreuils). On peut ajouter le ragondin ...

- **Pêche** : 3 AAPPMA sont présentes sur le secteur, Secondigny (« *Le Gardon Gâtinais* », 170 adhérents en 2001), Parthenay (« *La Brème Parthenaisienne* », 627 adhérents en 2001), Le Tallud (« *La Gaule* », 283 adhérents en 2001).

Les cours d'eau pêchés sont de deuxième catégorie. Les principaux poissons pêchés sont la truite fario, les brochets, les carpes, brèmes, chevesnes, vairons, goujons, rotengles, perches et tanches.

Il faut ajouter tous les plans d'eau de pêche disséminés sur le bassin versant.

- **Randonnées** :

- 3 sentiers de Grande Randonnée linéaires (GR 36, GR 364 et GR de Pays de la Vallée du Thouet) traversent le site NATURA 2000

- 15 promenades et randonnées en boucles (sur le bassin versant ou à proximité immédiate).

- **Loisirs nautiques** : plan d'eau des Effres à Secondigny, base de loisirs de Le Tallud.

- **Loisirs multimédias** : Parthenay

⁴ Classement européen : Xn = toxique

Les usages de l'eau

A la limite des bassins versants du Clain, de la Sèvre Nantaise et du Thouet, cet ensemble constitue le **château d'eau du département** (Alt. 272m). Le relief, le substrat et les précipitations élevées font que cette région dispose d'une densité importante de ruisseaux et cours d'eau. Ceux-ci sont ponctués par un chapelet d'étangs ouverts et fermés creusés à différentes époques.

Les utilisations de l'eau sont nombreuses et variées :

- **alimentation en eau potable** : usine d'alimentation en eau de la Boutrochère
- **usages domestiques, usages industriels**
- **irrigation des vergers et des cultures**
- **loisirs : baignades, pêche, activités nautiques**
- **zones de vie animale et végétale** : pisciculture, zones de frayères

Les sources de pollution sont nombreuses. La qualité de ces eaux, qui dépend de divers facteurs, est mauvaise (indice IBGN 8/20 à Azay-sur-Thouet, et Parthenay 4/20) :

- **rejet de l'arboriculture** : concentration élevée de produits phytosanitaires (plus d'une vingtaine de traitements différents)
- **rejets agricoles** : nitrates, phosphores, micro-polluants (herbicides et pesticides)
- **vidanges répétées des plans d'eau** : apports de sédiments et de matières organiques
- **rejets des eaux domestiques** : stations d'épuration de Secondigny, Allonne, Beaulieu-sous-Parthenay et Azay-sur-Thouet, assainissements autonomes.

Ceci, est la conséquence de nombreuses nuisances :

- **eutrophisation**
- **prolifération d'espèces indigènes telles que la Jussie au plan d'eau des Effres et aux zones de replats (Moulin Batreau)**
- **réchauffement des cours d'eau**
- **dépérissement de la végétation des berges (maladie de l'Aulne).**

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Méthodologie employée

SITES NATURELS A STATUT PARTICULIER CONNUS SUR LE SITE NATURA 2000

Dans le périmètre du site NATURA 2000, **aucune zone à statut particulier n'est présente**. En revanche, sur le bassin versant du Thouet amont et sur ses bordures, **3 ZNIEFF** ont été localisées (d'après les fiches d'informations ZNIEFF) :

- **Bois de la Boucherie** : **ZNIEFF de type I n° 095**, située sur les communes de Secondigny et de Le Beugnon.

Il s'agit d'un **bois mixte de chênes et de charmes mêlés de châtaigniers**, poussant sur un sol siliceux pauvre et acide. Un relief accentué lié à un micro-climat frais et humide y a permis le développement d'une **végétation à tendance montagnarde**, riche en **espèces très rares en Poitou-Charentes** (**Lysimaque des bois, Véronique des montagnes, Dorine à feuilles opposées**, parmi d'autres). En compagnie de ces plantes rares, poussent de nombreuses autres espèces caractéristiques des forêts fraîches qui, bien que plus répandues, constituent des associations végétales riches et originales pour la région.

- **Forêt de Secondigny** : **ZNIEFF de type I n°101**, située sur les communes de Secondigny et de Le Retail.

La zone concerne une **forêt de chênes mêlés de hêtres et de charmes** sur un sol siliceux pauvre et acide. L'atmosphère fraîche et humide, marquée surtout au niveau des vallons, y a favorisé le développement d'une remarquable **végétation à tendance montagnarde** abritant de nombreuses **plantes rares en Poitou-Charentes** : **Luzule des bois, Euphorbe d'Irlande, Oxalis petite-oseille**, ainsi que plusieurs fougères dont la rare **Osmonde royale**.

La forêt s'enrichit également d'une faune intéressante puisqu'elle sert de site de nidification pour des oiseaux peu répandus (rapaces forestiers, passereaux comme la Locustelle tachetée).

- **Bois des Grais** : **ZNIEFF de type I N°250**, située sur la commune de Le Tallud.

La zone concerne un **bois mixte de chênes et de charmes mêlés de quelques bouleaux** poussant sur le sol acide d'une roche-mère granitique. L'intérêt biologique majeur du site réside dans la présence d'une **riche végétation forestière** abritant plusieurs plantes indicatrices de fraîcheur et d'ombre, dont plusieurs sont **très rares en Poitou-Charentes** telles que la **Dentaire bulbifère, l'Hellébore verte** et l'**Euphorbe d'Irlande**.

Ces zones étant situées en dehors du périmètre du site NATURA 2000, elles n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques. Néanmoins, il est probable que ces boisements accueillent plusieurs espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pour identifier un habitat, on effectue un inventaire floristique sur le terrain, en partant du postulat que la végétation est un bon révélateur des conditions écologiques de la station. Ainsi, la technique des **relevés phytosociologiques** a été adoptée. C'est une méthode basée sur la réalisation de relevés floristiques, les espèces étant classées ensuite en associations végétales, auxquelles correspondent les **habitats**. La typologie des habitats européens que nous utiliserons est la nomenclature qui figure sur le **Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne (EUR 15)** complétée par la **nomenclature Corine Biotopes**, sur lesquelles repose l'Annexe I de la Directive.

Au total **5 jours de terrain** (simultanés aux pêches à la main) ont été nécessaires échelonnés de mai à juillet, pour évaluer la présence d'habitats d'intérêt communautaire sur le site.

La localisation cartographique au 1/25000^{ème} a été effectuée principalement à pied et par l'analyse des photos aériennes (IGN, 1998).

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Un inventaire des espèces animales et végétales a été conduit entre juin et août 2001, en **insistant plus particulièrement sur les espèces des Annexes II et IV de la Directive Habitats et I de la Directive Oiseaux.**

Les prospections ont eu pour objet d'inventorier, de préciser le statut et la localisation des éventuelles espèces d'intérêt communautaire de différents groupes faunistiques : **poissons, crustacés aquatiques, mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, lépidoptères, odonates.** Les données de terrain ont été pour certaines complétées à l'aide de données recueillies auprès des naturalistes et de la bibliographie existante.

Ne pouvant explorer l'ensemble du site du fait de sa grande superficie, nous avons choisi de prospecter les **secteurs potentiellement les plus intéressants pour les espèces patrimoniales ou caractéristiques des habitats rencontrés**, ceci afin de réaliser un échantillonnage le plus représentatif.

La recherche des poissons et des crustacés aquatiques a été réalisée principalement par **le Conseil Supérieur de la Pêche, brigade des Deux-Sèvres** qui s'est occupée de l'identification et de la localisation des espèces aquatiques à l'aide des pêches électriques sur les stations des différents affluents du Thouet.

Afin de compléter ces données, la recherche des Ecrevisses à pattes blanches et du chabot a été réalisée sur les affluents de la Viette par nos soins, par des prospections à la main. Ces deux espèces se cachent sous les pierres et les racines, c'est pourquoi ce type de pêche est nécessaire.

Le CSP nous a également fourni des données sur les pêches des années précédentes afin de compléter le diagnostique.

Inventaires

GENERALITES

5 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive 92/43 ont donc été mise en évidence sur le site NATURA 2000.

Avec le concours du **Conseil Supérieur de la Pêche**, les investigations se sont focalisées en priorité sur la recherche du **Chabot**, de la **Lamproie de Planer** et de **l'Ecrevisse à pattes blanches**. De plus, plusieurs entrevues avec M. BACHELIER, chef de brigade 79, ont permis de déterminer sur le linéaire des cours d'eau les différentes potentialités d'accueil pour ces trois espèces.

L'essentiel des inventaires a été réalisé et collecté en 2001, lors de la phase de diagnostique du DOCOB. Néanmoins, quelques éléments complémentaires nous ont été indiqués en 2002 et 2003.

Les prospections complémentaires, aussi bien sur le milieu terrestre qu'aquatique, ont permis d'identifier la présence de deux autres espèces inscrites à l'Annexe II, **l'Agrion de Mercure et la Rosalie des Alpes, espèce prioritaire.**

LES HABITATS PRESENTS SUR LE SITE ET LEUR STATUT

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Deux habitats d'intérêt communautaire potentiellement présents sur le site sont répertoriés dans le formulaire standard site NATURA 2000 du site de la vallée du Thouet :

- 91E0 - Les forêts alluviales résiduelles (*Alnion glutinoso-incanae*), habitat prioritaire
- 3260 - La végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaires

Après prospections sur le terrain, l'analyse des habitats montre la **présence fragmentaire d'une ripisylve à Aulnaie – Frênaie** qui peut difficilement être rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire **Forêts alluviales résiduelles** étant donné son état de dégradation sur une partie importante du site, même si les avis sont partagés à l'heure actuelle à ce sujet.

L'habitat "**Végétation flottante de renoncles des rivières submontagnardes et planitiaires**" quant à lui n'a pas été observé sur le site.

Par conséquent, **nous ne retiendrons aucun habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitats**. En revanche, **les ripisylves à Aulnaie – Frênaie constituent un habitat d'espèce d'intérêt communautaire figurant à l'Annexe II** comme la **Rosalie des Alpes**, c'est pourquoi nous retenons sa description.

Bois de Frênes et Aulnes des rivières à eaux lentes

Habitat d'espèce inscrite à l'Annexe II
Code Corine 91 : 44.33

Caractéristiques de l'habitat

Définition : Cet habitat correspond à une ripisylve à *Fraxinus excelsior* et *Alnus glutinosa* occupant les bordures des cours d'eau du Thouet et de la Viette et également des ruisseaux latéraux. Une ripisylve est une formation forestière installée au bord d'un cours d'eau. La surface occupée par cette formation est **minime**, souvent réduite à **une bande étroite**, ce qui confère au groupement une physionomie en galeries étroites et linéaires. Il s'agit d'une formation végétale riveraine (inférieur à 10 m) où domine le frêne et l'aulne, mais où se trouve également des communautés variées (végétation herbacée des alluvions, arbustes).

Données écologiques : Cet habitat est une des composantes biologiques majeures des hydrosystèmes et constitue un formidable écosystème riverain par la présence d'une mosaïque d'habitats hygrophiles variés. La **superficie de ces habitats est faible** sur le site de bassin du Thouet. Généralement, il s'agit de corridors très étroits ou «galeries linéaires» d'une largeur variant de 2 à 10 m. Ces milieux offrent des habitats favorables à de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire ou patrimonial : insectes, batraciens, oiseaux.

Expression de l'habitat sur le site

Interprétation phytosociologique : *Alno-Fraxinetalia* (Cahiers d'habitats)

Espèces végétales caractéristiques :

Strate arborescente
Alnus glutinosa
Fraxinus excelsior
Salix atrocinrea
Ulmus procera
Quercus robur
Populus sp.
Acer campestre

Strate herbacée
Anthriscus sylvestris
Rumex acetosa
Pteridium aquilinum
Urtica dioïca
Conopodium majus
Hedera helix
Galium aparine

Espèces animales caractéristiques : **Rosalie des Alpes** (dont la larve se développe dans les frênes morts ou sénescents), **Ecrevisse à pattes blanches** (qui trouve refuge dans le réseau racinaire des arbres de la ripisylve).

Répartition sur le site : Cet habitat n'est présent sur le secteur que de façon irrégulière et disséminée. Toutefois, ces étroites ripisylves se rencontrent sur le périmètre. Ces boisements ont beaucoup régressé, et leur abandon a permis dans la plupart des cas, une colonisation par le chêne pédonculé, le saule et les ronciers.

Intérêt

Patrimonial : Habitat d'espèce animale inscrite à l'Annexe II de la directive Habitats (Rosalie des Alpes).

Fonctionnel : Composé de bois tendre dans ces premières années (Aulne, saule, peuplier), puis de bois dur, au fur et à mesure de son évolution, on lui reconnaît aujourd'hui des fonctions très importantes : **stabilisation des berges, protection contre les crues, filtrage des effluents, des eaux de ruissellement et de lessivage, habitats d'espèces patrimoniales, diminution des températures superficielles de l'eau, accueil de la faune et rôle paysager** (M. Persuy, CRPF).

Economique : Outre le frêne, le chêne pédonculé, le merisier et l'aulne glutineux peuvent s'exploiter et fournir du bois d'œuvre. Ces boisements contribuent aux activités de pêche et de chasse.

Dynamique

Colonisation progressive par les essences à bois durs (Chêne pédonculé), envahissement par les ronciers (Ronce frutescente) et liane (Clématite, Houblon) et vieillissement des peuplements.

Etat de conservation

Cet **habitat est altéré**. La faible étendue de cet habitat est liée à la **valorisation agricole ou forestière**. La mise en valeur ancienne des terres à des fins agricoles (élevage extensif, culture...) a entraîné certains déboisements, ce qui a eu pour conséquence de réduire considérablement sa surface.

Menaces

- Les plantations de substitution de type peupleraie (populiculture) ont contribué à sa régression. Les peupliers croissent très rapidement et concurrence l'aulne et le frêne.
- Les aménagements hydrauliques, retenues d'eau ou captages, qui peuvent modifier le fonctionnement naturel du cours d'eau entraînent également sa disparition progressive. A la suite d'un éloignement par rapport au cours d'eau, les aulnes sont en stress hydrique et, de ce fait, ils deviennent plus sensibles aux maladies. En effet, la maladie de l'aulne par un champignon parasite (*phytophthora*) semble avoir provoqué des ravages sur les affluents du Thouet et de la Vienne.
- Les niveaux d'eau moindres (période d'étiage prononcé) ont un impact défavorable sur le maintien de ces habitats hygrophiles.
- La mauvaise qualité des affluents.
- La tempête de décembre 1999 a détruit une bonne surface des peupleraies. Les peupliers forment des encombres qui ont dégradé les berges mais surtout freinent l'écoulement des eaux.



HABITATS NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE

8 autres habitats ont été répertoriés soit aux abords des cours d'eau soit sur les parcelles limitrophes.

Prairies mésophiles

Prairies mésophiles pâturées ou fauchées, code Corine : 38

On distingue sur le site :

Les pâtures mésophiles - Alliance du Cynosurion, code Corine : 38 .1

Pâtures mésophiles fertilisées, régulièrement pâturées, sur sols bien drainés avec *Lolium perenne*, *Lolium multiflorum*, *Hippochaeris* sp., *Cynosurus cristatus*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Bellis perennis*, *Ranunculus repens*, *Ranunculus acris*, *Cirsium arvense*, *Plantago lanceolata*...

Les prairies de fauches de plaine - Alliance de l'Arrhenaterion, code Corine : 38.2

Prairies de fauche mésophiles, de basse altitude, fertilisées et bien drainées, avec *Arrhenaterum eliatum*, *Lotus corniculatus*, *Trifolium pratense*, *Daucus carota*, *Leucanthemum vulgare*, *Rumex acetosa*...

Prairies humides eutrophes

Les prairies à Joncs diffus, code Corine 37.217

Prairies humides de fonds de vallée pâturées en été et engorgées d'eau l'hiver avec *Juncus effusus* et communautés apparentées dont *Epilobium hirsutum*, *Elochaeris palustris*.

Végétation aquatique

Végétations enracinées flottantes, avec tapis flottant de végétaux à grandes feuilles - Alliance de Nymphaeion albae, code Corine : 22.431

Ce sont des formations caractérisées par les plantes aquatiques enracinées à grandes feuilles flottantes dominées essentiellement par *Nuphear lutea*.

Végétation supra-aquatique ou de ceinture des bords des eaux

Végétation de bordure, à Calamagrostis des eaux courantes - Alliance du Glycerio – Sparganion, code Corine : 53.4

Il s'agit de formations riches en petits héliophytes avec *Apium nodiflorum*, *Sparganium erectum*, *Lythrum salicaria*, *Equisetum palustre*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*...

Pâtures à grands joncs, code Corine : 37.241

Il s'agit de prairies pâturées, gérées de façon extensive, situées en bas de pente, à proximité du cours d'eau. Ces prairies soumises aux inondations hivernales, conservent des sols relativement humides toute l'année, ce qui explique la présence de colonies de joncs (*Juncus inflexus*, *Juncus effusus*).

Boisements, plantations, fourrés

Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies, code Corine 41.2

Boisements atlantiques dominés par des chênaies-charmaies riches en Frênes (*Fraxinus excelsior*), sur les sols méso-eutrophes plus ou moins humides. Il s'agit d'un sylvofaciès de taillis.

Plantations de peupliers avec sous-strate à mégaphorbiaie ou caricaie, code Corine : 83.3211

Cette formation est constituée de vieilles plantations de peupliers (*Populus nigra* dominant). La strate herbacée est peu élevée et comporte soit des mégaphorbiaies dominées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), des anthesisques (*Anthriscus sylvestris*), des oenanthes (*Oenanthe crocata*), soit des magnocariçaies à *Carex riparia*.

LES ESPECES PRESENTES SUR LE SITE ET LEUR STATUT

ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS

◇ Les espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats

Nos prospections sur le terrain n'ont pas permis d'identifier des espèces végétales inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats.

En revanche, **5 espèces animales de l'Annexe II** ont été recensées sur le site dont 1 espèce prioritaire (*) :

Nom vernaculaire	Non scientifique
Chabot	<i>Cottus gobio</i>
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Rosalie des Alpes*	<i>Rosalia alpina</i>
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>

LE CHABOT (*Cottus gobio*)

Annexe II de la Directive Habitats

Caractéristiques de l'espèce

Physionomie :

- Corps en **forme de massue**, recouvert de minuscules écailles
- Tête large et aplatie avec des yeux hauts
- Pas de vessie natatoire
- Taille : **10 - 15 cm**.

Biologie :

- **Poisson de fond**, solitaire et mauvais nageur
- Se cache entre ou sous les pierres et parfois dans les racines
- **Exigeant en terme de qualité d'eau et d'habitat**
- Apprécie les **cours d'eau rapides et peu profonds, frais et bien oxygénés, les rivages de lacs à fond sableux ou de graviers**

- Activité essentiellement **nocturne**

- Régime **carnassier** : larves et invertébrés benthiques, frai et alevins de poissons
- Nourriture de choix pour la Truite fario

Reproduction :

- Mars à mai
- 100 à 500 œufs/femelle
- Œufs collés sous les pierres et surveillés par le mâle

Distribution :

- Europe : répandue en Europe
- France : espèce autochtone, il serait présent dans toute la France. Sans intérêt pour les pêcheurs

Représentativité sur le site

Présence de l'espèce confirmée sur les secteurs suivants :

Année 2000 :

Le Coteau (Commune : St-Pardoux)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 5 juillet 2000

Nombre d'individus comptabilisés : 151

Densité : 263,1 ind / 100 m²

Année 2001 :

La Viette (Commune : St-Pardoux)

Observateur : CERA-Environnement

Date d'observation : 26 juillet 2001

Nombre d'individus comptabilisés : quelques individus observés

Densité : non calculée

La Martinière (Commune : St-Pardoux)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 10 octobre 2001

Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Densité : non communiquée

La Viette (Commune : Soutiers)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 10 octobre 2001

Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Densité : non communiquée

Année 2003 :

La Viette (Commune : St-Pardoux)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 21 mai 2003

Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Densité : non communiquée

Le Chabot est **peu répandu sur le site du bassin du Thouet amont**. Sa répartition est difficilement explicable. En effet, il est peu présent sur les affluents du Thouet alors qu'il présente une **dynamique intéressante sur la Viette et ses affluents** (BACHELIER E., comm. pers.). Son habitat est potentiellement présent sur tout le linéaire de la Viette mais le problème principal du **colmatage des fonds des cours d'eau** réduit considérablement l'aire de répartition de cette espèce.

Facteurs défavorables

- la **pollution de l'eau** par divers polluants chimiques (herbicides, pesticides et engrais) ou industriels qui entraîne des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou morts des individus,
- le **réchauffement des eaux** (notamment issues de plans d'eau situés en amont),
- l'espèce est très sensible à la modification des caractéristiques du milieu, notamment le **ralentissement du courant**, l'**augmentation de la lame d'eau** (barrages, encombres), l'**apport de sédiments fins**, le **colmatage des fonds** ou encore l'**eutrophisation**.



Chabot (*Cottus gobio*)
Source : CSP



Chabot caché sous une pierre
(Viette, proche des sources)

LA LAMPROIE DE PLANER (*Lampetra planeri*)

Annexe II de la Directive Habitats

Caractéristiques de l'espèce

Physionomie :

- Corps **très allongé de type anguilliforme**, dépourvu d'écaille et recouvert de mucus
- Pas de nageoire paire
- L'appareil respiratoire est formé d'une succession de 7 paires de sacs débouchant directement sur l'extérieur
- **Ventouse buccale**
- Taille : **10-16 cm**

Biologie :

- Holobiotique (ensemble du cycle en eau douce) et non parasite, contrairement aux lamproies marines.
- **Exigeante sur la qualité de l'eau** (température, oxygène)
- La larve vit plusieurs années (3 à 6 ans) enfouie dans le **sédiment mou** (argiles, sable) des ruisseaux, des rivières et

occasionnellement des lacs partiellement ombragés. Elle est microphage.

- Les adultes vivent dans les **petits ruisseaux à court lent** et ne se nourrissent pas.

Reproduction :

- Métamorphose préalable en août novembre : yeux qui se développent, appareil digestif qui s'atrophie.
- La reproduction s'effectue de mars à mai en groupe sur **substrat de sable et de graviers** dans **une hauteur d'eau faible** (5 à 40 cm).
- Fraie une seule fois et meurt ensuite

Distribution :

- Europe : largement répandue en Europe de L'Ouest.
- France : Espèce autochtone, devenue très rare dans le sud-est de la France

Espèce actuellement sans intérêt pour les pêcheurs, était autrefois recherché comme vif.

Représentativité sur le site

Présence de l'espèce confirmée sur les secteurs suivants :

Année 1995 :

Le Thouet (Commune : Secondigny)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 23 août 1995

Nombre d'individus comptabilisés : 379

Densité : 131 ind / 100 m²

Année 1996 :

Le Thouet (Commune : Secondigny)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 21 août 1996

Nombre d'individus comptabilisés : 519

Densité : 180 ind / 100 m²

Année 1997 :

Le Thouet (Commune : Secondigny)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 20 août 1997

Nombre d'individus comptabilisés : 1542

Densité : 534 ind / 100 m²

Année 1998 :

Le Thouet (Commune : Secondigny)

Observateur : CSP

Date de pêche électrique : 20 août 1998

Nombre d'individus comptabilisés : 3008

Densité : 983 ind / 100 m²

Année 1999 :

Le Thouet (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 5 juillet 1999
Nombre d'individus comptabilisés : 584
Densité : 324,4 ind / 100 m²

Année 2000 :

Le Montiboeuf (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 26 mai 2000
Nombre d'individus comptabilisés : 25
Densité : 15,5 ind / 100 m²

La Garonnière (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 26 mai 2000
Nombre d'individus comptabilisés : 3
Densités : 4,4 ind / 100 m²

Les Bertières (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 4 juillet 2000
Nombre d'individus comptabilisés : 2
Densité : 1,9 ind / 100 m²

Année 2001 :

Les Rousselières (Commune : Allonne)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 29 juin 2001
Nombre d'individus comptabilisés : 1

La Martinière (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP

Année 2002 :

Le Thouet (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 27 août 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué
Densité : non communiquée

Le Thouet (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 18 août 1999
Nombre d'individus comptabilisés : 682
Densité : 222,9 ind / 100 m²

Le Coteau (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 5 juillet 2000
Nombre d'individus comptabilisés : 15
Densité : 26,1 ind / 100 m²

La Bodillonnière (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 5 juillet 2000
Nombre d'individus comptabilisés : 68
Densité : 69,4 ind / 100 m²

Le Thouet (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 29 août 2000
Nombre d'individus comptabilisés : 1085
Densité : 354,6 ind / 100 m²

Date de pêche électrique : 10 octobre 2001
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué
Densité : non communiquée

La Viette (Commune : Soutiers)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 10 octobre 2001
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué
Densité : non communiquée

La Lamproie de Planer est **très répandue sur les affluents du Thouet**. Il semble également qu'elle le soit sur la Viette. En effet, deux pêches électriques ont été effectuées récemment (2001) par le CSP sur la Viette, permettant de confirmer cette hypothèse.

Facteurs défavorables

- la **pollution**, notamment celle qui s'accumule dans les substrats à l'intérieur desquels la lamproie vit à l'état larvaire,
- **vidanges** non contrôlées des plans d'eau qui provoquent un colmatage des eaux,
- **diminution du taux d'oxygène** par réchauffement.



Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
Source : CSP

L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (*Austropotamobius pallipes*)

Annexe II de la Directive Habitats

Caractéristiques de l'espèce

Physionomie :

- **Crustacé** au corps allongé aplati avec une carapace couvrant la tête et le thorax.
- Mesure environ **10 à 15 cm** et est reconnaissable par son **rostre en triangle** et à sa **crête peu marquée et non dentelée**.
- Le mâle (plus grand que la femelle) atteint rarement sa taille maximum.
- Durée de vie de 5 à 15 ans

Biologie :

- Occupe des **eaux peu profondes mais fraîches**. Elle peut vivre dans les eaux acides à condition qu'elles soient bien oxygénées.
- Recherche les **obstacles** (racines, branchages, pierres, blocs, cailloux) pour les **caches**.
- L'écrevisse est active la **nuit**, elle nage mal et elle se déplace en marchant sur le fond.

- Mue régulière. Elle est très vulnérable, notamment pendant cette période, à ses prédateurs naturels que sont l'anguille, la loutre et le vison.

Reproduction :

- Le frai à lieu de septembre à novembre.
- 50 à 300 œufs, portés près de 6 mois par la femelle.
- Le taux de survie dès le stade larvaire est très faible (10 à 20%)

Distribution :

- En Europe : assez répandue
- En France : Espèce autochtone. L'aire de répartition de cette espèce couvre la quasi-totalité du territoire, à l'exception de l'Ouest et du Nord de la France.

Représentativité sur le site

Présence de l'espèce confirmée sur les secteurs suivants :

Année 1994 :

Le Chaillou (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Chasseau (Commune : Allonne)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Les Ouches (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Garonnière (Commune : Secondigny)

Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Coteau (Commune : LeTallud)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Verdonnière (= Mouillepain) (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Année 1999 :

Le Chaillou (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Chasseau (Commune : Allonne)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Les Ouches (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Garonnière (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Coteau (Commune : LeTallud)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Verdonnière (= Mouillepain) (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Thouet (sources)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Année 2000 :

Le Chaillouc (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Chasseau (Commune : Allonne)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Les Ouches (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Garonnière (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Coteau (Commune : LeTallud)

Année 2001 :

Le Chaillouc (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 29 juin 2001
Nombre d'individus comptabilisés : 1
Densité : 1,2 ind / 100 m²

Les Ouches (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Coteau (Commune : LeTallud)
Observateur : CSP

Année 2002 :

Le Chaillouc (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Les Ouches (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Coteau (Commune : Le Tallud)
Observateur : CSP
Date d'observation : 18 septembre 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqués

La Verdonnière (= Mouillepain) (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP

Année 2003 :

Le Chaillouc (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Les Ouches (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Coteau (Commune : Le Tallud)
Observateur : CSP
Date d'observation : 18 septembre 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqués

Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Verdonnière (= Mouillepain) (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Thouet (sources)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Verdonnière (= Mouillepain) (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Thouet (sources)
Observateur : CSP
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Date d'observation : 22 août 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Thouet (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date d'observation : 11 septembre 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqués

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Date d'observation : 22 août 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CERA-Environnement
Date d'observation : 26 juillet 2001
Nombre d'individus comptabilisés : quelques individus observés

La Verdonnière (= Mouillepain) (Commune : Azay-sur-Thouet)
Observateur : CSP
Date d'observation : 22 août 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqué

Le Thouet (Commune : Secondigny)
Observateur : CSP
Date d'observation : 11 septembre 2002
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqués

La Viette (Commune : St-Pardoux)
Observateur : CSP
Date de pêche électrique : 21 mai 2003
Nombre d'individus comptabilisés : non communiqués

L'écrevisse à pattes blanches est présente de façon **localisée et disséminée sur le site**. De nombreux secteurs n'ont pas été prospectés, cependant, il semblerait, suivant les descriptions précédentes, que l'habitat soit présent sur un certains nombre de ces zones : granulométrie importante, cours d'eau courant...

Toutefois les populations contactées restent **réduites** et se cantonnent **aux secteurs les plus favorables**, ripisylves semi-ombragées, racines, caches importantes, lit pauvre en sédiments fins...

Facteurs défavorables

- la **pollution** de l'eau ou **l'augmentation de la température** de celle-ci
- vidanges des plans d'eau, abreuvoirs pour les bovins qui provoquent un **colmatage des fonds des cours d'eau**
- **fractionnement de sa répartition**
- **assèchement estival**



Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
(Viette, proche des sources)

L'AGRION DE MERCURE (*Coenagrion mercuriale*)

Annexe II de la Directive Habitats

Caractéristiques de l'espèce

Physionomie :

- Petite espèce dont le mâle présente un **abdomen bleu-clair** parsemé de taches noires caractéristiques.
- La femelle est noire et brune.

Biologie et habitat :

- Les larves se développent de préférence dans les **eaux plus ou moins vives, suintements, affleurements phréatiques, sources, ruisselets, ruisseaux, fossés, rigoles, drains**, mais également lacs, mares... en général sur sol calcaire mais éventuellement sur tourbe.
- Ces milieux doivent bénéficier d'un **ensoleillement important** (pas de ligneux). Les **eaux doivent être claires, fraîches et bien oxygénées**, de pH>7, de type oligo à mésotrophe, et à **végétation aquatique bien développée**.

Reproduction :

- Les femelles pondent dans les tiges des plantes aquatiques. Après quelques semaines émergent les larves qui vivent parmi ces plantes aquatiques ou les racines de la végétation semi-aquatique.
- Les adultes apparaissent en mai et sont visibles jusqu'en août.

Distribution :

- En Europe, très localisée, voire disparue dans les pays du nord (Belgique) et de centre, elle est mieux représentée dans le sud (Espagne, Italie), toujours en plaine.
- En France, pourtant méditerranéen, ouest et Sud-Ouest. Très rare ou disparue dans le nord, le centre et l'est.

Représentativité sur le site

Présence de l'espèce confirmée sur les secteurs suivants :

Année 2001 :

Source de la Viette (Commune : St-Pardoux, Lieu-dit : La Brossardière)

Observateur : CERA-Environnement

Nombre d'individus observés : quelques individus observés dans le secteur des sources circulant dans la prairie.

Sources du Coteau (Commune : St-Pardoux, Lieu-dit : La Foresterie)

Observateur : CERA-Environnement

Nombre d'individus observés : présence probable de l'espèce dans le secteur des sources.

Année 2002 :

Mare (Commune : Secondigny, Lieu-dit : La Furgery)

Source : DELVALLEE J., 2002

Nombre d'individus observés : quelques individus ont été observés au niveau d'une mare communicant avec le Thouet.

Répartition très localisée sur le périmètre NATURA 2000.

Facteurs défavorables

- la **pollution de l'eau** : destruction de la biocénose aquatique (végétation, invertébrés),
- **comblement, surcreusement, fermeture du milieu**,
- **assèchement estival** : compromet l'éclosion des œufs et le développement aquatique des jeunes larves.



Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Source : D'AGUILAR J., J.-L. DOMMANGET et R. PRECHAC, 1985. – Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel/Paris. 341 p.

LA ROSALIE DES ALPES (*Rosalia alpina*)*

Annexe II de la Directive Habitats, espèce prioritaire

Caractéristiques de l'espèce

Physionomie :

- **Coléoptère de grande taille** de (15 à 40 mm) au corps allongé et très coloré (**bleu cendré avec des tâches noires cerclées de blanc**).
- Les antennes sont longues et également colorées en bleu et noir.
- La larve est typique des longicornes, avec un corps allongé et mou, blanchâtre, et une tête sclérifiée.

Biologie et habitats

- La larve creuse des **galeries dans les couches superficielles du bois** (vieux saules et vieux hêtres en général).
- Le milieu qui lui est favorable est les **vieux arbres, aussi bien dans les zones humides qu'en altitude jusqu'à 1000 m. Les espèces de prédilection sont surtout le hêtre et les saules.**

- L'adulte apparaît entre juin et août.
- Il est de mœurs **diurnes** et s'observe surtout autour des arbres.
- Il est phytophage et se nourrit également de la sève s'écoulant de la plaie des bois.

Reproduction :

- Les adultes femelles pondent leurs œufs sur les vieux troncs.
- Le développement des larves peut durer plusieurs années. Elles se nymphosent ensuite dans une loge près de la surface du bois.

Distribution :

- En Europe : très largement répandue en Europe et au Proche-Orient.
- En France : régions montagneuses, en plaine dans les régions centres, région méditerranéenne.

Représentativité sur le site

Présence de l'espèce confirmée sur les secteurs suivants :

Année 2001 :

Source de la Viette (Commune : St-Pardoux, Lieu-dit : La Brossardière)

Observateur : CERA-Environnement

Nombre d'individus observés : 1 individus observé dans ce secteur posé sur une barrière de champs..

Cette espèce étant très discrète, sa rencontre est bien souvent fortuite. Ainsi, 1 seul individu a été observé mais il est probable que l'espèce trouve des habitats favorables sur l'ensemble des secteurs du site NATURA 2000 présentant de vieux frênes ou de vieux saules (ripisylves, certaines haies, ...).

Facteurs défavorables

- **Disparition des vieux arbres, des arbres sénescents et du bois mort** en forêt, responsable de la raréfaction des habitats propices à l'espèce.
- **Emploi de traitements phytosanitaires et insecticides**
- **Enlèvement des tas de bois**, en général disposés favorablement au soleil au bord des routes, après l'apparition des imagos (fin août), ce qui entraîne l'exportation et la destruction d'une partie des descendants, ce qui peut avoir des conséquences sur les populations faibles.



Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)
(Viette, proche des sources)

Représentation cartographique des espèces

Dans un premier temps, les informations recueillies auprès du CSP ont permis de rassembler toutes les données relatives aux **stations de pêche électrique** ou de **prospections localisées** sur l'ensemble du bassin amont du Thouet. Ainsi, ces données sont ponctuelles. Des points matérialisent donc ces stations qui sont représentées sur la carte des espèces ci-après. Les quelques données obtenues par le CERA-Environnement lors des prospections de terrain sont ajoutées.

Cependant, les pêches électriques et les prospections concernant la faune aquatique n'ont pas été réalisées sur l'ensemble des cours d'eau du site. Donc, avec le concours de M. BACHELIER de la brigade 79 du Conseil Supérieur de la Pêche, nous avons distingué, sur le linéaire des cours d'eau, les **secteurs favorables** à ces trois espèces ainsi que **les secteurs défavorables**. Les secteurs favorables confirment soit la présence de l'espèce (mais non quantifiée) soit la présence de l'habitat seulement. A l'inverse, les secteurs défavorables ne sont pas propices aux espèces par l'absence de leur habitat ou bien par la présence d'un facteur externe limitant l'espèce (pollution, étangs, ouvrages...). Ainsi, une bande de couleur matérialise sur la carte ces deux types de zones.

Analyse de la carte et discussion du périmètre

Les données de présence réelle, supposée ou potentielle des différentes espèces nous indiquent que **plusieurs secteurs du Thouet et affluents importants pour les espèces n'étaient pas pris en compte dans le périmètre initial du site : sources du Thouet, les Ouches, la Garonnière, le Chaillou, ...**

Ainsi dans une optique de conservation des espèces d'intérêt communautaire, le **périmètre du site devrait être modifié afin de prendre en compte l'ensemble des stations réelles ou potentielles des espèces.**

Les discussions en groupe de travail et comité de validation ont permis de valider le principe d'une extension du site NATURA 2000, permettant ainsi une **prise en compte de l'ensemble des stations des espèces patrimoniales** et d'avoir une **gestion de la qualité de l'eau plus cohérente** (voir volume de synthèse).

Tableau récapitulatif des ruisseaux qui accueillent les espèces animales (Chabot, Lamproie de Planer et Ecrevisse à pattes blanches) de la Directive Habitats

Cours d'eau prospecté	Commune	Année		Espèce contactée
<i>Bassin versant du Thouet</i>				
Thouet (sources)	Le Beugnon	1999	2000 2001 2002 2003	Ecrevisse à pattes blanches
Thouet	Secondigny	1995 1996 1997 1998 1999	2000 2002	Lamproie de Planer
Thouet	Secondigny		2002	Ecrevisse à pattes blanches
Montiboef	Secondigny		2000	Lamproie de Planer
Bertières	Secondigny		2000	Lamproie de Planer
Ouches	Secondigny	1994 1999	2000 2001 2002 2003	Ecrevisse à pattes blanches
Garonnière	Secondigny	1994 1999	2000 2001? 2002? 2003?	Ecrevisse à pattes blanches
Garonnière	Secondigny		2000	Lamproie de Planer
Bodillonnière	Secondigny		2000	Lamproie de Planer
Chasseau	Allonne	1994 1999	2000 2001? 2002? 2003?	Ecrevisse à pattes blanches
Rousselières	Allonne		2001	Lamproie de Planer
Chaillouc	Azay-sur-Thouet	1994 1999	2000 2001 2002 2003	Ecrevisse à pattes blanches
Verdonnière (= Mouillepain)	Azay-sur-Thouet	1994 1999	2000 2001 2002 2003	Ecrevisse à pattes blanches
Coteau	St-Pardoux		2000	Chabot, Lamproie de Planer
Coteau	Le Tallud	1994 1999	2000 2001 2002 2003	Ecrevisse à pattes blanches

<i>Bassin versant de la Viette</i>				
Martinière	St-Pardoux		2001	Chabot, Lamproie de Planer
Viette	Soutiers		2001	Lamproie de Planer
Viette	St-Pardoux		2001 2003	Chabot
Viette	St-Pardoux	1994 1999	2000 2001 2002 2003	Ecrevisse à pattes blanches

◇ Les espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitats

• 1 seule espèce de l'Annexe IV de la Directive Habitats a été recensée sur le site lors de nos prospections : la **Grenouille agile**.

La Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

Statut de Protection

Europe : Annexe IV de la Directive Habitats
France : espèce protégée à l'échelle nationale

Statut de conservation

Abondante dans la moitié sud de l'Europe, elle est considérée en danger au centre et au nord de l'Europe.

Cette grenouille aux formes gracieuses présente une large répartition européenne, depuis le sud de la Suède jusqu'aux Pyrénées du Nord au Sud, et de la Bretagne à la Turquie d'Ouest en Est. Elle habite de préférence à proximité des boisements de feuillus, où elle recherche pour pondre des eaux stagnantes ou très faiblement courantes de faible profondeur (30 à 80 cm), parfois de simples ornières. Comme son nom l'indique, cette grenouille se déplace avec agilité, en faisant des bonds parfois impressionnants, grâce à des pattes postérieures particulièrement longues. Elle est commune dans une grande partie de la France, mais avec des niveaux d'abondance très variables. Certaines populations ont disparu au cours des dernières décennies par destruction des sites de ponte ou modification de l'habitat forestier.



Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.)

Représentativité sur le site

Cette grenouille a été identifiée plusieurs fois sur le site, elle est **assez commune** sur ce secteur notamment près des petites mares ou dépressions humides.

• 2 autres espèces d'intérêt communautaire sont connues du secteur des sources du Thouet : le **Triton marbré** et la **Rainette arboricole** (d'après DELVALLEE J., 2002).

Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

Statut de Protection

Europe : Annexe IV de la Directive Habitats
France : espèce protégée à l'échelle nationale

Statut de conservation

C'est une espèce considérée en danger dans le sud et le centre de la France.

Ce triton de grande taille (jusqu'à 16-17 cm de long), généralement marbré de vert sur un fond noirâtre à la face supérieur en période de reproduction, présente une répartition ibéro-française moyenne. En effet, son aire de répartition



Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.)

englobe une grande partie de la Péninsule ibérique et de la France occidentale. Cette espèce fréquente de manière générale les eaux stagnantes pourvues de végétation aquatique, de la petite mare de plein champ à l'étang forestier. Dans la région cette espèce est assez bien répartie sur les 4 départements, où on la retrouve cependant le plus dans les régions bocagères, où les mares sont encore bien présentes.

Représentativité sur le site

L'espèce est **citée de quelques mares dans le secteur des sources du Thouet** (source : DELVALLEE, J., 2002 – Etude biologique du Thouet amont et des milieux humides associés. – Conseil Supérieur de la Pêche, Cellule des Milieux Aquatiques DR4 – CSP)

Ce triton est probablement **assez bien réparti** sur l'ensemble du bassin versant du Thouet amont, dans les mares favorables.

La Rainette arboricole (*Hyla arborea*)

Statut de Protection

Europe : Annexe IV de la Directive Habitats

France : espèce protégée à l'échelle nationale

Statut de conservation

Espèce menacée sur l'ensemble de son aire de répartition où les populations sont en diminution dans l'ensemble des pays.



Rainette arboricole (*Hyla arborea*)

(Source : ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.)

Cet anou de petite taille (généralement de 30 à 40 cm de long), généralement vert pomme avec une bande brun noir qui court sur les flancs et présentant un diverticule qui remonte au-dessus de la cuisse, présente une large répartition en Europe moyenne et méridionale. Cette espèce fréquente de manière générale les points d'eau stagnants, ensoleillés, souvent riches en végétation aquatique et si possible dépourvus de poissons : étangs, bras morts, mares, bassins, pannes et marais alcalins, roselières, cariçaies, saulaies, aulnaies, fossés et ruisseaux, Dans la région cette espèce est assez bien répartie sur les 4 départements (elle semble éviter néanmoins l'extrême sud de la Charente et de la Charente-Maritime).

Représentativité sur le site

L'espèce est citée du secteur des sources du Thouet (source : DELVALLEE, J., 2002 – Etude biologique du Thouet amont et des milieux humides associés. – Conseil Supérieur de la Pêche, Cellule des Milieux Aquatiques DR4 – CSP)

L'espèce est probablement **assez bien répartie** sur l'ensemble du bassin versant du Thouet amont, dans les secteurs favorables.

Des prospections complémentaires permettraient de réaliser une cartographie plus précise des zones favorables aux amphibiens, notamment des mares, et des espèces contactées. Cependant, la grande majorité des mares du bassin versant sont situées en dehors du périmètre du site NATURA 2000.

De même certaines autres espèces d'intérêt communautaire, comme le **Triton crêté (*Triturus cristatus*)** (Annexe II de la Directive Habitats), peuvent être présentes dans certaines mares ou plans d'eau ensoleillés du bassin versant.

ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

1 espèce d'oiseau de l'Annexe I de la Directive Oiseaux a été recensées lors de nos prospections : l'**Alouette lulu**.

L'Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Statut de Protection

Europe : Annexe I de la Directive Oiseaux

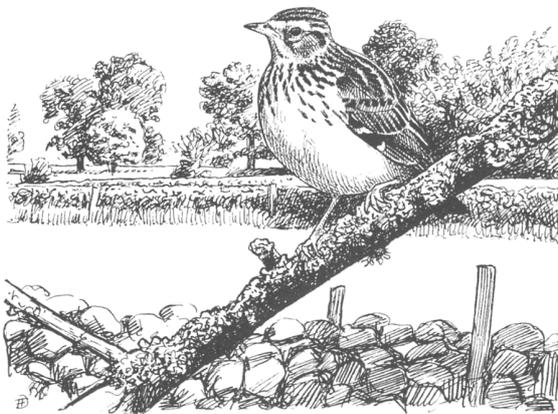
France : espèce protégée à l'échelle nationale

Statut de conservation

Europe : SPEC 2 (vulnérable, fort déclin)

France : CMAP 5 (fort déclin)

Poitou-Charentes : en déclin



Alouette lulu (*Lullula arborea*)

(Source : YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G.,
1994 – Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France 1985-
1989. Société Ornithologique de France. 776 p.)

Cette petite alouette sédentaire à répartition européenne est inféodée aux habitats herbeux à faible couverture végétale et présentant un certain relief. Elle accuse un déclin sensible et une rétraction de son aire en Europe, à la suite de l'intensification agricole qui a détruit son habitat. Comme son nom le suggère, elle recherche la présence de supports élevés comme les arbres isolés et buissons, voire lignes électriques pour émettre son chant flûté. Dans la région Poitou-Charentes, elle est encore abondante dans les secteurs de bocage ouvert, les landes et friches, ou encore les dunes boisées et les grandes clairières forestières. Elle évite totalement les plaines cultivées, les zones humides et les boisements.

Représentativité sur le site

L'Alouette lulu est **assez commune sur le haut du bassin versant du Thouet**, où elle a été notée en bonne densité (1 cp pour 15-20 ha environ) sur plusieurs secteurs comme les sources de la Viette et celles du Thouet. Sur ces secteurs vallonnés, le bocage ouvert à base de grandes parcelles prairiales entourées de haies hautes (chênes surtout) constitue un habitat tout à fait satisfaisant pour cette espèce. Dans les secteurs plus cultivés et dans le fond de la vallée plus en aval, l'espèce n'est plus présente par manque d'habitat favorable.

Des prospections complémentaires permettraient peut-être de mettre à jour la présence de certaines autres espèces d'intérêt communautaire comme la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) dans les secteurs de bocages ouverts et probablement le **Martin pêcheur** (*Asio athus*) sur les secteurs favorables du site NATURA 2000. De même, le **Milan noir** (*Milvus migrans*) est un nicheur potentiel dans les formations arborées (peupleraies, ripisylves) bordant les cours d'eau du site NATURA 2000.

LES ESPECES PRESENTANT UN STATUT DE PROTECTION AUTRE QUE DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

L'objectif essentiel ayant été la recherche des espèces animales d'intérêt communautaire, aucun inventaire systématique des autres espèces n'a été réalisé. Les données collectées l'ont été lors des passages de terrain effectués en recherche des espèces d'intérêt communautaire.

Les oiseaux :

Espèces Nom scientifique	Espèce Nom français	Protection nationale	Statuts de conservation en Poitou-Charentes
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	✓	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	✓	
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	✓	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	✓	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	✓	
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	✓	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	✓	A surveiller
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	✓	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	✓	
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	✓	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	✓	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	✓	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	✓	A surveiller
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	✓	En déclin
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	✓	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	✓	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	✓	
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	✓	En déclin
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	✓	
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	✓	Vulnérable
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	✓	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	✓	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	✓	
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		En déclin
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	✓	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	✓	

Une espèce mérite une mention particulière, il s'agit de la **Pie-Grièche à tête rousse (*Lanius senator*)**. Bien que sa cousine "écorcheur" soit inscrite à Annexe I de la Directive oiseaux malgré des effectifs européens très importants (2 à 6 millions de couples), une vaste répartition et un statut peu inquiétant (SPEC 3, déclin modéré), la Pie-Grièche à tête rousse n'y figure pas alors que ses effectifs sont bien plus faibles (450.000 à 1,2 millions de couples), sa répartition beaucoup plus réduite et son statut plus précaire (SPEC 2, vulnérable et en fort déclin). Au niveau régional et départemental, la situation de l'espèce est encore plus préoccupante, puisqu'elle



Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)

(Source : KÖNIG C., 1968 – Oiseaux d'Europe I. Hatier. 256 p.)

est classée **vulnérable** au même titre que l'Outarde canepetière, avec des effectifs pourtant 10 fois plus faibles. Sur les 140-200 couples de Poitou-Charentes, seulement 20 à 30 sont situés en Deux-Sèvres ! La présence de cette Pie-Grièche sur le site du Thouet est donc remarquable et mérite d'être soulignée. Un couple semble établi dans le secteur des sources de la Viette, où la conjonction de

prairies rases à moutons et de vestiges de vergers anciens de haute tige constitue un îlot d'habitat favorable.

3 autres espèces bocagères **en déclin dans la région** ont été notées sur le site :

- le **Moineau friquet**, fréquentant notamment les secteurs de bocages à vieux arbres et les vieux vergers,
- la **Huppe fasciée**, fréquentant les zones ouvertes riches en insectes bordées de haies ou d'arbres isolés à cavités,
- la **Tourterelle des bois**, fréquentant les haies des zones bocagères.

Des prospections complémentaires permettraient probablement de mettre en évidence la présence d'autres espèces d'oiseaux sur le site ou ses environs. La taille (20 mètres de part et d'autre des cours d'eau) réduite du site NATURA 2000 limite le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs sur le site. Néanmoins, dans les environs, sur le bassin versant, d'autres espèces sont probablement présentes (dont certaines espèces d'intérêt communautaire), notamment dans les zones boisées (Forêt de Secondigny, Bois des Grais, Bois de la Boucherie, ...).

Les poissons :

Nom latin	Nom commun	Statut de protection
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	« Livre rouge » - Vulnérable
<i>Esox lucius</i>	Brochet	Protection nationale
<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	Protection nationale

LES AUTRES ESPECES RENCONTREES

Mammifères :

Chevreuil (*Capreolus capreolus*)
Putois (*Mustela putorius*)
Ragondin (*Myocastor coypus*)

Renard (*Vulpes vulpes*)
Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)
Taupe (*Talpa europaea*)

Aucune espèce rare ou sensible de ce groupe faunistique n'a été contactée lors des prospections. Le fort développement du ragondin sur le site peut être mis en relation avec le nombre important de plans d'eau du site qui constitue des foyers de propagations importants.

La faible ampleur du site NATURA 2000 nous a incité à ne pas réaliser d'inventaires chiroptérologiques spécifiques. Aucune zone du site NATURA 2000 ne semble susceptible d'accueillir de site de reproduction ou d'hivernage pour ces espèces qui préféreront les zones habitées et les zones boisées du bassin versant. Néanmoins, **certaines espèces fréquentent probablement le site** en recherche de nourriture, les corridors de haies, de ripisylves, ainsi que les zones de prairies bocagères, voire certains plans d'eau et cours d'eau sont favorables à la majorité des espèces des espèces locales.

Le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) et la **Musaraigne aquatique** (*Neomys fodiens*), deux espèces menacées à l'échelle européenne, sont également des espèces potentielles sur le site, ces deux micromammifères fréquentant les berges des cours d'eau ou des plans d'eau.

La **Loutre** (*Lutra lutra*) est également à rechercher sur le site. Aucune donnée ne nous est parvenue sur sa présence sur le site. Elle est néanmoins potentielle dans les secteurs les plus calmes du site (certains affluents du Thouet).

Oiseaux :

Corbeau freux (*Corvus frugileus*)
Corneille noire (*Corvus corone*)
Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)
Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)
Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
Grive draine (*Turdus viscivorus*)
Grive musicienne (*Turdus philomelos*)

Merle noir (*Turdus merula*)
Moineau domestique (*Passer domesticus*)
Pie bavarde (*Pica pica*)
Pigeon ramier (*Columba palumbus*)
Poule d'eau (*Gallinula chloropus*)
Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)

Amphibiens :

Grenouille verte

Outre les espèces d'intérêt communautaire connues de la zone et citées précédemment, seul des individus du groupe des **grenouilles vertes** ont été notées sur le site. Néanmoins, un certain nombre d'autres espèces sont probablement présentes sur le site, en bordure de cours d'eau ou dans les mares et plans d'eau du bassin versant. DELVALLEE J. (2002) cite la présence du **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) et du **Triton palmé** (*Triturus helveticus*) dans des mares du secteur des sources du Thouet. Ces 2 espèces aux exigences écologiques assez larges sont probablement bien réparties sur l'ensemble du bassin versant du site NATURA 2000.

Reptiles :

Aucune espèce n'a été repérée sur le site lors de nos prospections.

Dans les limites du site, peu d'espèces doivent être présentes. La **Couleuvre à collier** (*Natrix natrix*) et la **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*) (Annexe IV Directive Habitats) fréquentent probablement les cours d'eau du site.

Sur le bassin versant du site, la majorité des espèces doit être présente dans les milieux favorables : la Vipère aspic (*Vipera aspis*) fréquente probablement les zones les plus sèches et notamment les haies ensoleillées, de même que le **Lézard vert** (*Lacerta bilineata*) (Annexe IV Directive Habitats), la **Couleuvre verte et jaune** (*Coluber viridiflavus*) (Annexe IV Directive Habitats). Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) (Annexe IV de la Directive Habitats) est probablement commun près des habitations.

Poissons :

Able de Heckel (*Alburnus alburnus*)
Ablette (*Leucaspius delineatus*)
Brème (*Abramis brama*)
Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
Carpe miroir (*Cyprinus*)
Chevesne (*Leuciscus cephalus*)
Gardon (*Rutilus rutilus*)
Goujon (*Gobio gobio*)
Grémille (*Gymnocephalus cernua*)

Loche franche (*Nemacheilus barbatulus*)
Perche (*Perca fluviatilis*)
Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
Poisson chat (*Ictalurus melas*)
Rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*)
Sandre (*Stizostedion lucioperca*)
Tanche (*Tinca tinca*)
Vairon (*Phoxinus phoxinus*)

Les espèces citées ci-dessus constituent, de façon non exhaustive, le peuplement piscicole sur le Thouet et plusieurs de ses affluents. Toutes les espèces attendues sont présentes, ce qui classe la rivière en deuxième catégorie piscicole. On note, en plus des espèces traditionnellement présentes dans les cours d'eau, des espèces d'eaux stagnantes provenant probablement des étangs du bassin versant (Perche soleil, ...).

Des investigations complémentaires seraient à envisager sur la Viette afin de connaître précisément les populations et leur état de conservation.

Coléoptères :

Trois espèces de Coléoptères d'intérêt patrimonial, inscrites aux Annexes II et/ou IV de la Directive Habitats, sont présentes (Rosalie des Alpes) ou potentielles (**Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) et **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*)) sur le site de la vallée du Thouet.

Une investigation plus soutenue doit être effectuée sur l'ensemble du site afin de préciser le statut et la répartition de ces espèces, qui doivent, au moins pour la Rosalie et le Lucane, être bien représentées dans les boisements et les ripisylves boisées (présentant des arbres anciens) du Thouet et des ses affluents. La répartition du Grand Capricorne est plus aléatoire dans la région et sa présence serait intéressante à rechercher. De même, il n'est pas exclu que le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*), l'un des coléoptères les plus menacés en France, soit présent en petites populations sur les vieux arbres des zones bocagères les moins remaniées. Sa répartition dans la région est très mal connue, mais l'espèce est citée de l'embouchure du Thouet au niveau de Saumur.

Libellules :

Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*)
Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*)
Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii*)
Agrion élégant (*Ischnura elegans*)

Libellule déprimée (*Libellula depressa*)
Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*)
Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*)

Les espèces rencontrées indiquent la diversité des habitats présents sur le site et ses abords proches, avec des secteurs en eau courante et fraîche fréquentée par les espèces du genre *Calopteryx* et des secteurs plus lenticules (secteur à faible courant, mares...) où se développent l'Agrion élégant ou la Libellule déprimée par exemple.

Deux espèces intéressantes de par leur statut et/ou leur préférendum écologique ont été contactées dans le secteur des sources de la Viète : l'**Agrion de Mercure** (voire paragraphe consacré) et le **Cordulegastre annelé**. Cette dernière espèce, élément méditerranéen à expansion eurosibérienne, est inféodée aux eaux vives et claires souvent de faible importance présentant un sol meuble dans lequel s'enfonce la larve. L'espèce est disséminée sur l'ensemble du territoire mais préfère les régions accidentées. Elle est **souvent rare en plaine** et constitue de ce fait une donnée intéressante pour le secteur du Thouet. Cette espèce, comme l'Agrion de Mercure, est inscrite à la **liste rouge des espèces menacée** réalisée par J.L. DOMMANGET en 1987 : statut 5 : « espèces localisées ou disséminées dont les effectifs sont, en général, assez faibles ». De plus, ces deux espèces sont désignées comme « **déterminantes** » pour la région Poitou-Charentes.

DELVALLEE J. (2002) cite la présence de plusieurs espèces dans le secteur des sources du Thouet :

Anax empereur (*Anax imperator*)
Agrion jouvencelle (*Coenagrion pulla*)
Agrion élégant (*Ischnura elegans*)
Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*)
Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*)
Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*)

Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*)
Orthétrum bleuisant (*Orthetrum coerulescens*)
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii boltonii*)
Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo meridionalis*)
Gomphe gentil (*Gomphus pulchellus*)

Les inventaires réalisés dans le cadre du DOCOB et de cette étude de 2002 citée ci-dessus portent le nombre d'espèce d'odonates connu du site à **15**.

Le peuplement odonatologique est probablement constitué d'un nombre d'espèces plus important, car des espèces aussi communes que *Lestes viridis* ou les *Sympetrum* n'ont pas été contactées. Un complément d'inventaire serait le bien venu également pour préciser le statut des espèces patrimoniales sur l'ensemble du site, les stations d'Agrion de Mercure sont probablement plus nombreuses que les 3 citées dans ce DOCOB, et rechercher certaines espèces (Gomphidés, Cordulidés, ...).

Papillons :

Amaryllis (*Pyronia tithonus*)
Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*)
Azuré sp.
Belle Dame (*Cynthia cardui*)
Demi-doeuil (*Melanargia galathea*)
Myrtil (*Maniola jurtina*)
Vulcain (*Vanessa atalanta*)

Paon du jour (*Inachis io*)
Piéride du chou (*Pieris brassicae*)
Piéride du lotier (*Leptidea sinapis*)
Piéride de la rave (*Pieris rapae*)
Thymelicus sp.
Tircis (*Parage aegeria*)

Le peuplement de papillons rencontré est assez faible et n'est constitué que d'espèces communes se rencontrant dans des milieux variés (friches, lisières forestières...) et parfois fortement influencés par l'homme : espèces liées à des espèces végétales cultivées (Piérides), ou nitrophiles (Vanesses).

Un inventaire exhaustif des lépidoptères diurnes pourrait être effectué. Néanmoins, les habitats présents sur le site ne semblent a priori pas fréquentés par des espèces patrimoniales. Un inventaire des espèces nocturnes, non prospectées lors de cette étude, serait en revanche intéressant (espèces patrimoniales potentielles).

L'**Ecaille chinée** (Annexe II de la Directive Habitats), espèce assez commune en France pourrait être présente sur certains secteurs.

Orthoptères :

Aucun inventaire de ce groupe n'a été réalisé, étant donné le statut légal actuel des espèces de ce groupe aucune espèce patrimoniale (protection nationale ou européenne) n'est présente sur le site.

Néanmoins, les orthoptères sont des espèces souvent liées étroitement aux caractéristiques des habitats présents, et les secteurs humides ne dérogent pas à la règle. Les prairies hygrophiles sont fréquentées par des espèces adaptées qui pour certaines sont en régression à cause de la disparition de leurs biotopes (*Stethophyma grossum*, *Mecostethus alliaceus*, ...). La présence du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) par exemple serait intéressante car elle est indicatrice d'une certaine intégrité des milieux humides et compte aujourd'hui parmi les espèces les plus gravement menacées d'extinction.

Etude de la biodiversité du site

Après avoir évalué les éléments les plus remarquables du patrimoine biologique du site du bassin du Thouet amont, il est important de réaliser une évaluation de leur valeur écologique.

L'intérêt patrimonial essentiel du site réside dans le fait que **3 espèces aquatiques d'intérêt communautaire** inféodées aux **eaux fraîches, bien oxygénées et de bonne qualité sont présentes** : l'**Ecrevisse à pattes blanches, le Chabot et la Lamproie de Planer**.

Ces espèces sont considérées comme des **bioindicateurs d'une bonne qualité** physico-chimique et biologique **des eaux**, notamment l'Ecrevisse à pattes blanches, l'espèce la moins tolérante des 3 à une dégradation de la qualité des eaux et de son habitat.

Leur présence témoigne donc d'une **bonne qualité écologique du milieu**, cependant ce constat doit être **nuancé à l'échelle du site NATURA 2000** : alors que certains cours d'eau présentent une **qualité d'eau et d'habitats encore bonne**, d'autres, comme le **cours du Thouet entre Secondigny et Parthenay**, montrent des signes forts de **dégradation** (fort colmatage du fond, eaux de mauvaise qualité) excluant la possibilité de survie des espèces d'intérêt patrimonial.

En plus des espèces strictement aquatiques précédemment citées, la **Rosalie des Alpes** et l'**Agrion de Mercure** ont été repérés sur le site. Ces deux espèces occupent des **niches écologiques très spécifiques**, les vieux frênes morts ou sénescents pour la Rosalie et les secteurs

de sources ensoleillées pour l'Agrion de Mercure, et leur présence est signe de la **qualité de ces habitats**.

Le site présente donc un intérêt patrimonial faible en ce qui concerne les **habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Habitats)**. Il n'y a guère que les **ripisylves à aulne et frêne** qui pourraient être intégrées à l'habitat des forêts alluviales résiduelles.

Le site, et principalement les cours d'eau et ses abords proches (ripisylves) présente en revanche un nombre intéressant **d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats)**, tous liés à la **qualité des milieux aquatiques** du secteur et de leurs annexes, dont la **conservation** est l'**objectif des différentes mesures de gestion** qui vont être développées sur le site.

Les cours d'eau où subsistent ces 3 espèces aquatiques se font de plus en plus **rare**s dans la région et en France, en raison de la **dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques** liée aux diverses activités humaines.

Cependant, sur le site du Thouet amont la **persistance de certaines activités agricoles**, ayant permis le **maintien des prairies en bordure de cours d'eau** sur la majorité du linéaire du site, ont permis de **préserver une certaine qualité de l'eau** du site, permettant ainsi la persistance sur le site de populations d'espèces patrimoniales.

On peut néanmoins cerner les principales menaces qui pèsent sur la qualité écologique du site. Il s'agit essentiellement de :

- la **perturbation du fonctionnement hydrologique des ruisseaux**,
- la **dégradation de la qualité de l'eau**
- la **dégradation de la qualité du milieu : lit et berges**.

Ces menaces concernent donc aussi bien les éléments du milieu environnant (ripisylve, haies, prairies naturelles) que les cours d'eau eux-mêmes. Elles ont principalement pour origine les différentes activités humaines du bassin versant, qu'elles soient agricoles (intrants, produits phytosanitaires, effluents d'élevage, ...), industrielles (effluents et rejets divers dans le milieu naturel, épuration insuffisante, ...) et domestiques (assainissement et épuration insuffisante).

MENACES RELATIVES A LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU AU SITE NATURA 2000

Le diagnostic écologique a montré que l'essentiel de l'intérêt écologique du site NATURA 2000 se concentrait sur une **étroite bande comportant les cours d'eau du site et les formations végétales qui les bordent : ripisylve et prairies.**

Les différentes activités humaines, qu'elles soient économiques ou sociales, présentent sur le site ou à proximité sont susceptibles, lors de leur exercice et de leur développement, d'avoir une **influence, positive ou négative, sur les espèces d'intérêt communautaire** habitant le Thouet et ses affluents. Selon l'activité ou la manière dont cette activité est exercée, celle-ci peut **concourir au maintien des espèces** en place par **préservation de leurs habitats, de la qualité de l'eau, ...**, ou participer à leur **raréfaction locale** par **dégradation des conditions écologiques nécessaires à leur maintien** (qualité de l'eau et des habitats, ...) ou **destruction directe des individus.**

Au vu des activités s'exerçant sur le site et des exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire, on peut définir les principales menaces qui pèsent sur le site.

Pollution de l'eau :

Patrimoine commun à tous, l'eau est une ressource devenue inestimable à l'aube de ce XXI^{ème} siècle, en priorité pour la production d'eau potable pour la consommation humaine. Cependant les eaux superficielles sont aussi, comme c'est le cas sur ce site NATURA 2000, le siège d'une vie animale riche qu'il convient de préserver.

Ces atteintes sont pourtant nombreuses et bien réelles : pollutions par les rejets d'effluents

domestiques, pollutions d'origine agricole (fertilisants, produits phytosanitaires, sédiments, effluents de bâtiments d'élevage, ...) et industrielle. Les photos ci-contre



montrent un fossé, localisé à proximité de bâtiments d'élevage sur le site NATURA 2000, présentant des indices frappant de pollution organique importante. Tous ces fossés pollués du bassin versant participent à la dégradation globale de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant du Thouet amont. Cette dégradation physico-chimique et biologique de la qualité des eaux est préjudiciable aux espèces d'intérêt communautaire aquatiques présentes sur le site ainsi qu'au cortège d'espèce qui les accompagne, notamment la truite !

Ce milieu propice à une vie animale et végétale dense et diversifiée se fragilise peu à peu et n'assure plus ses principales fonctions écologiques.

Piétinement du lit et des berges par le bétail :

Un autre problème préjudiciable aux espèces d'intérêt communautaire est la dégradation de leurs habitats, c'est à dire une dégradation du fond des cours d'eau et de leurs berges. Cette dégradation peut avoir plusieurs origines, mais la principale est liée à la présence en bordure et dans les cours d'eau d'animaux d'élevage ou d'engins agricoles.

Le piétinement des animaux, au niveau des secteurs de berge servant d'abreuvoirs, modifie l'organisation et la composition du fond du lit des petits cours d'eau. Il crée des perturbations (augmentation de la turbidité, colmatage par apport de sédiments fins) préjudiciables à certaines espèces comme le chabot, l'écrevisse et la lamproie. De plus, il dégrade les berges et les ripisylves qui ne peuvent supporter un chargement important du fait de leur engorgement en eau. On assiste alors à un mitage de la ripisylve et un effondrement localisé des berges.

Le même phénomène a lieu également dans certains rares secteurs où des engins agricoles ou des troupeaux traversent les cours d'eau pour rejoindre une parcelle de l'autre côté. Ces passages, s'ils ne sont pas aménagés participent également à la dégradation des cours d'eau.



Berges piétinées par des bovins au niveau des sources de la Viette (habitat à écrevisse et chabot)

Entretien de la ripisylve :

Hormis sur le Thouet, au niveau duquel le SMVT réalise un entretien régulier de la ripisylve, l'intégrité de la ripisylve est bien souvent menacée sur le site selon les secteurs et selon l'implication des propriétaires et exploitants de leur entretien par deux phénomènes :

- un **sous-entretien** de nombreux secteurs qui engendre une dégradation par développement d'une sous-strate très touffue et fermée empêchant la régénération du boisement de rive,
- un **sur-entretien**, quelques fois accompagné de plantations monospécifiques (peupliers), qui simplifie fortement l'écosystème ripisylve en diminuant le nombre d'espèces végétales présentes (disparition des arbustes et des herbacées). Cette banalisation du milieu rend cette ripisylve impropre au développement d'une vie animale riche. La coupe des arbres morts ou sénescents par exemple empêchera la pérennisation de la Rosalie des Alpes, voire du Lucane cerf-volant ou du Grand Capricorne dans les ripisylves.

Pour que la ripisylve réalise pleinement son rôle de filtre biologique des eaux de ruissellement et d'infiltration, elle doit être équilibré, en bonne santé, suffisamment large et présenter les trois strates de végétation (herbacées, arbustives et arborescente).



Exemple de vieux chênes sénescents favorable à plusieurs espèces d'insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne)

Creusement et dysfonctionnement des étangs :

Ces retenues d'eau, creusées en grand nombre sur le bassin versant (plus d'un millier de plans d'eau) pour l'irrigation ou la pêche, peuvent être la source de nombreux maux, surtout pour ceux construits dans le cours des ruisseaux et lors de leur vidange : **sédimentation à l'aval, prolifération d'espèces indésirables, réchauffement des eaux, modification du régime hydrique à l'aval, ...**

Prolifération d'espèces indésirables :

Quelques espèces exotiques prolifèrent sur le site, et en premier lieu le **ragondin** et la **jussie**. Ces espèces colonisent très rapidement les biotopes des espèces indigènes (jussie) et détruisent les berges, et provoquent des dégâts parfois importants aux ripisylves ainsi qu'à certaines productions agricoles (ragondin).

Le tableau suivant tente de présenter les principaux impacts des activités ou installations recensées sur les espèces d'intérêt communautaire :

Ecrevisse à pattes blanches : **App** ; Chabot : **Cha** ; Lamproie de Planer : **Lpp** ; Agrion de Mercure : **Ame** ; Rosalie des Alpes : **Ral**

Activités	Interactions négatives	Espèces concernées	Interactions positives	Espèces concernées
Productions céréalières	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les intrants - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les traitements chimiques - Pollution accidentelle par les engins et bâtiments agricoles - Diminution de la superficie des corridors biologiques (haies, ripisylves) - Apports de sédiments par ruissellement sur les terres nues - Diminution de la quantité d'eau par drainage et pompage - Modification du paysage traditionnel de la Gâtine 	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines productions moins demandeuses en eau - Modification des pratiques dans le cadre de l'OLAE 	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>
Productions arboricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les traitements chimiques - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les déchets organiques 	<p>App Cha Lpp Ame</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des pratiques dans le cadre de l'OLAE + intérêt local : Productions locales traditionnelles 	<p>App Cha Lpp Ame</p>
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les installations agricoles - Pollution accidentelle par les engins et bâtiments agricoles - Diminution de la superficie des corridors biologiques (haies, ripisylves) - Apports de sédiments et de matière organique provenant des zones surfréquentées par le bétail (abreuvoirs, passage à gué) - Dégradation des berges et du lit des cours d'eau par le bétail 	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et entretien du paysage bocager local - Maintien d'un système d'épuration naturel : surface en herbe, haies, ripisylves - Apports limités en intrants et pesticides - Modifications des pratiques dans le cadre de l'OLAE 	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - Pollution chimique diffuse, ponctuelle ou permanente par les rejets industriels - Pollution organique diffuse, ponctuelle ou permanente par les rejets industriels 	<p>App Cha Lpp Ame</p>	<p>Intérêt local : Productions locales traditionnelles (pomme, beurre)</p>	
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les installations défectueuses et non conformes - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les zones urbanisées ne bénéficiant pas d'installations 	<p>App Cha Lpp Ame</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au maintien de la qualité de l'eau 	<p>App Cha Lpp Ame</p>

Réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution chimique chronique par lessivage des surfaces imperméabilisées - Pollution accidentelle lors d'accidents chimiques sur le réseau - Pollution diffuse, ponctuelle ou permanente par les traitements des bordures enherbées du réseau 	<p>App Cha Lpp Ame</p>	/	
Pêche	/		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des cours d'eau, des populations de poissons et de leurs habitats - Présence routinière sur le site et détection de problèmes éventuels (pollutions, mortalités exceptionnelles, ...) <p>+ intérêt local : maintien d'une activité de loisirs populaire</p>	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>
Chasse	/		<ul style="list-style-type: none"> - Régulation des espèces gibiers et nuisibles (ragondin) - Présence routinière sur le site et détection de problèmes éventuels (pollutions, mortalités exceptionnelles, ...) <p>+ intérêt local : maintien d'une activité de loisirs populaire</p>	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>
Exploitation des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - Apports de sédiments aux cours d'eau lors des vidanges - Pollution chimique et thermique ponctuelle ou permanente - Introduction d'espèces indésirables dans le réseau hydrographique (ragondin, jussie, poissons, ...) provoquant compétition spécifique, maladies, ... 	<p>App Cha Lpp Ame</p>	/	
Régulation des espèces nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de contamination de la chaîne alimentaire par des molécules chimiques (anticoagulants) : lutte chimique contre le ragondin - Risque de propagation accrue : lutte individuelle contre la jussie 	<p>App Cha Lpp Ame</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'impact de l'espèce sur le milieu (ragondin, jussie) - Lutte ciblée et sans répercussions écologiques : lutte par piégeage contre le ragondin 	<p>App Cha Lpp Ame</p>
Loisirs-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de structure d'accueil ou de sentiers à proximité immédiate des zones vitales pour les espèces - Dérangement trop important des espèces 	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du site et du patrimoine communautaire qui le caractérise 	<p>App Cha Lpp Ame Ral</p>

Parmi les différentes menaces énoncées dans le tableau précédent, celles concernant la **qualité de la ressource en eau** (pollutions d'origines diverses) et **des habitats des espèces d'intérêt communautaire** (colmatage par apports excessif de sédiments, ...) sont donc les plus souvent citées.

Ces deux aspects constituent donc les éléments centraux qu'il faudra prendre en compte afin de parvenir à une conservation durable des populations de ces espèces sur le bassin amont du Thouet.

L'évolution des pratiques locales, débutées depuis déjà plusieurs années, s'est faite sans réelle connaissance des enjeux écologiques du secteur et des dangers que certaines pratiques font peser sur les écosystèmes aquatiques du Thouet. Aujourd'hui, cette évolution, naturelle ou nécessaire, doit se poursuivre, mais il est du devoir de chacun de veiller, en connaissance de cause, à ce que cette évolution ne mette pas en péril le patrimoine collectif que constituent les habitats et espèces du bassin amont du Thouet.

PERSPECTIVES

Les informations collectées lors des phases de diagnostic écologique et socio-économique, ainsi que l'analyse des relations positives et négatives entre les différents éléments de diagnostic permettent de dégager les **grands enjeux de la gestion** à développer sur le site afin de répondre aux objectifs de la Directive Habitats.

Ces enjeux sont traités de manière successive et séparée dans le Volume de synthèse du Document d'Objectifs.

La Directive Habitats a pour objectif central la conservation durable des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Pour parvenir à cette fin, de nombreuses actions seront proposées dont la ligne directrice reste la **conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire** recensées sur le site.

PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES UTILISEES

ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.

ADASEA, 2000. – Bilan de l'Opération Locale de la Vallée du Thouet. Extrait. ADASEA des Deux-Sèvres. 10 p.

ANONYME. – Réalisation d'un état des lieux des sources du Thouet et de la Sèvre Nantaise et détermination de leur intérêt biologique par la présence de populations de l'écrevisse à pattes blanches, bioindicateur de la qualité des eaux. Etude sur le bassin de la Sèvre Niortaise – Rapport final. UMR-CNRS 6556 "Génétique et Biologie des Populations de Crustacés" Laboratoire de Biologie Animale Université de Poitiers. 20 p.

AQUASCOP, 2001. – La qualité des rivières dans votre département entre 1997 et 1999 – Deux-Sèvres. Jean-Marc VOSSION (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), Société Alpha Numéric. 68 p.

AUBERT M., 2001. – Déviation de Parthenay (79) - Dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau - Etude complémentaire sur les incidences sur les milieux. Extraits.

BOYER M., 1998. – Bassin Rhône-Méditerranée-Corse - Guide technique n° 1 : La gestion des boisements de rivières – Fascicule 1 : Dynamique et fonctions de la ripisylve. Secrétariat technique du SDAGE, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. 42 p.

BOYER M., 1998. – Bassin Rhône-Méditerranée-Corse - Guide technique n° 2 : La gestion des boisements de rivières – Fascicule 2 : Définition des objectifs et conception d'un plan d'entretien. Secrétariat technique du SDAGE, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. 49 p.

BRAMARD M., 2001. – Etude piscicole et astacicole du Magnerolles – Elements de gestion et de suivi du site NATURA 2000. Conseil Supérieur de la Pêche DR4 – Cellules des Milieux Aquatiques Cellule des espèces Brigade CSP des Deux-Sèvres.

CERA-ENVIRONNEMENT, 2000. – Réseau NATURA 2000 : Document d'Objectifs du Ruisseau du Magnerolles - Volume de Synthèse août 2000. 95 p.

CERA-ENVIRONNEMENT, 2001. – Réseau NATURA 2000 : Document d'Objectifs du site n°40 "Bassin du Thouet amont" – 1^{er} rapport intermédiaire novembre 2001. 48 p. + annexes

D'AGUILAR J., J.-L. DOMMANGET et R. PRECHAC, 1985. – Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel/Paris. 341 p.

DELVALLEE, J., 2002 – Etude biologique du Thouet amont et des milieux humides associés. – Conseil Supérieur de la Pêche, Cellule des Milieux Aquatiques DR4 – CSP

DOMMANGET J.-L., 1995. – Etude faunistique et bibliographique des odonates de France. Secrétariat de la Faune et de la Flore, Muséum National d'Histoire Naturelle. 283 p.
Etude de protection des ressources en eau potable du Thouet », SOGELERG SOGREAH, Déc. 1996

KÖNIG C., 1968 – Oiseaux d'Europe I. Hatier. 256 p.

PIPET B., 2000. – Enquête publique concernant : l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de la réalisation de l'opération dite : "Prise d'eau de la Boutrochère dans le Thouet et de la source de la Cadorie".

PIPET B., 2000. - Enquête publique concernant : l'enquête relative à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en vue de la réalisation de l'opération dite : "Prise d'eau de la Boutrochère dans le Thouet et de la source de la Cadorie".

SOGREAH, 2000. – Déviation ouest de Parthenay – Liaison RD 743 – RN 149 – Dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. 53 p. + annexes

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET, 2002. – Bilan du programme expérimental 2001-2002 de lutte contre la prolifération de la jussie sur le Thouet associant des actions curatives et préventives.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994 – Nouvel atlas des Oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France. 776 p.

ANNEXES

**LISTE DES PERSONNES ET DES STRUCTURES RESSOURCES
POUR LA REALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB**

ORGANISMES / PERSONNES CONCERNEES	COORDONNEES	
Niveau régional		
DIREN Poitou-Charentes Contact : M ^{elle} Elise DULAC	DIREN Poitou-Charentes 14, bd Chasseigne BP 80 955 86038 Poitiers	Tél : 05.49.50.36.50 Fax : 05.49.50.36.60
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Contact : M. Alain PERSUY , chargé de mission environnement	CRPF Zone artisanale de la Croix Cadoux - B.P. 7 86240 Smarves	Tél : 05.49.52.23.08
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Contact : M. Eric SINOU	CRPF 41, rue Henri DUNANT 79200 Parthenay	Tél : 05.49.71.16.76
Comité Régional Olympique et Sportif 79 (CDOS) Contact : M. Robert LOUDES	CDOS - Maison des sports 103 av de Paris 79000 Niort	Tel : 05.49.77.13.04
Niveau départemental		
Préfecture des Deux-Sèvres Direction des relations avec les collectivités locales et du cadre de vie - Bureau de l'Environnement et du Cadre de Vie Contact : Mme DUMAS	Préfecture des Deux-Sèvres Rue Dugesclin - BP 522 79099 Niort Cedex 9	Tél : 0.821.80.30.79 Fax : 05.49.28.09.67
Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)-brigade des Deux-Sèvres Contact : M. Eric BACHELIER , Chef de brigade 79	C.S.P. 33, rue Galuchet 79000 Niort	Tél : 05.49.73.05.78 Fax : 05.49.73.24.17
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), Service eau et environnement Contacts: M. Bertrand MINAUD et M. Daniel DISCOURS	DDAF 68, rue Alsace Lorraine 79 000 Niort	Tél : 05.49.08.57.36 Fax : 05.49.08.57.98
Direction Départementale de l'Equipement (DDE) Contacts : Mme Bernadette TOURNEUX et Mme Brigitte BUGNOT (+ M. J. TROUVAT à la Subd. Parthenay)	DDE 39, av de Paris – BP 526 79022 Niort cedex	Tel : 05.49.06.89.08 Fax : 05.49.06.89.99 e-mail : DDE-Deux-Sèvres@équipement .gouv.fr
Conseil Général des Deux-Sèvres Contact : Mme Geneviève SAUVE et M. Jean-Paul BARON	Conseil Général 74, Rue Alsace Lorraine BP 531 79021 Niort Cedex	Tel : 05.49.06.79.79 Fax : 05.49.06.79.94 e-mail : dtae@cg79.fr
Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) Contact : M. Nicolas COTREL	DSNE Hôtel de la Vie associative 12 rue Joseph Cugnot 79000 Niort	Tél : 05.49.73.37.36 Fax : 05.49.09.23.85 e-mail : dsne@netcourrier.com
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) Contacts : M. J.- François GEORGE	ADASEA Les Ruralies – BP 4 79230 Vouillé	Tel : 05.49.77.15.31 Fax : 05.49.77.16.54

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) Contact : M. Alain ARMOUET	GODS Hôtel de la Vie associative 12 rue Joseph Cugnot 79000 Niort	Tél : 05.49.09.24.09
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des milieux Aquatiques des Deux-Sèvres Contact : M. PETITEVILLE	FDPPMA 33 rue Galuchet 79000 Niort	Tél : 05.49.09.23.33 Fax : 05.49.73.24.17
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	Chambre d'agriculture Les Ruralies – BP 4 79230 Vouillé	Tel : 05.49.77.15.31 Fax : 05.49.77.16.54
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres Contact : M. Alain EMERIT	Chambre d'agriculture 11, rue de Verdun BP 8 79200 Parthenay	Tél : 05.49.64.06.25
Fédération Départementale de la Propriété agricole Contact : M. PELLAT de VILLEDON	Grand Port 79170 Vernoux sur Boutonne	
Fédération Départementale des Structures d'Exploitations Agricoles (FDSEA) Contact : Mlle Céline CAMBRE	FDSEA Les Ruralies 79230 Vouillé	
FDSEA Contacts : M. Fabrice MORTEAU		
FDSEA Contacts : M. Laurent PIED	Les Effres 79130 Secondigny	Tél : 05.49.63.75.05
FDSEA – CDJA Contacts : M. Jean-Jacques MORIN	Le Peu 79130 Allonne	
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) Contact : M. Claude SAGOT	FDGDON Les Ruralies 79230 Vouillé	Tél : 05.49.77.16.55 Fax : 05.49.75.69.89
Sous-Préfecture de Parthenay Contacts : M. le Sous-Préfet et Mme THIBAUD	Sous-Préfecture de Parthenay 20 bd Meilleraye 79200 Parthenay	Tel : 05.49.94.91.15 Fax : 05.49. 95.22.78 e-mail : marie-ange.baudoin@deux-sèvres.pref.gouv.fr

Niveau local		
Conseiller Général du Canton de Parthenay M. Gilbert FAVREAU	Av. du Général de Gaulle 79200 Parthenay	
Conseiller Général du Canton de Mazières-en-Gâtine M. Jean-Marie MORISSET	La Cointrie 79310 St-Pardoux	
Conseiller Général du Canton de Secondigny M. Gérard VITRE	7, impasse des Mésanges 79130 Secondigny	Tél : 05.49.95.63.72
Mairie d'Allonne M. Gérard MIGEON, conseiller et exploitant	Mairie 4, rue Prieuré 79130 Allonne	Tél : 05.49.63.72.23 Fax : 05.49.95.63.99
Mairie d'Azay-sur-Thouet M. Gilbert SEIGNEURET, maire	Mairie 2, rue de la Filature 79130 Azay-Sur-Thouet	Tél : 05.49.95.37.13 Fax : 05.49.70.07.07
Mairie du Beugnon	Mairie 1 pl. Mairie 79130 Le Beugnon	Tél : 05.49.63.74.31 Fax : 05.49.63.51.55
Mairie de Beaulieu-sous-Parthenay	Mairie Rue Meilleraye 79420 Beaulieu-Sous-Parthenay	Tél : 05.49.70.64.12 Fax : 05.49.70.64.62
Mairie de Mazières-en-Gâtine Mme Nicole FORTUNE, maire	Mairie pl. Marronniers 79310 Mazières-en-Gâtine	Tél : 05.49.63.20.20 Fax : 05.49.63.25.47
Mairie de Parthenay	Mairie R Prés Salvador Allende 79200 Parthenay	Tél : 05.49.94.30.61
Mairie de Pompaire M. Bernard PAILLAT, maire	Mairie Rue Bachardière 79200 Pompaire	Tél : 05.49.71.21.71 Fax : 05.49.71.21.70
Mairie de Le Rétail M. Jean-François DECOU, maire	Mairie Le Bourg 79130 Le Retail	Tél : 05.49.63.72.62 Fax : 05.49.95.69.51
Mairie de St Pardoux M. Roger PERRIN, maire	Mairie 2 imp. écoliers 79310 St Pardoux	Tél : 05.49.63.40.03 Fax : 05.49.63.42.00
Mairie de Secondigny M. Daniel FASANINO, maire	Mairie 1 pl. de l'Hôtel de Ville 79130 Secondigny	Tél : 05.49.63.70.15 Fax : 05.49.63.55.48
Mairie de Soutiers M. CATHELINÉAU, maire	Mairie Le Bourg 79310 Soutiers	Tél : 05.49.63.42.88 Fax : 05.49.94.05.38

Mairie de Le Tallud M. René CHARRON, maire	Mairie 43, rue Atlantique 79200 Le Tallud	Tél : 05.49.64.17.01 Fax : 05.49.94.12.40
Mairie de Vouhé	Mairie Le Grand Chevreau 79310 Vouhé	Tél : 05.49.70.61.33 Fax : 05.49.70.62.62
Communauté de Communes « L'Orée de Gâtine » Contacts : M. HIPEAU, Président et M ^{elle} Aurélie LAFAYE	Communauté de Communes « L'Orée de Gâtine » 27, route de Parthenay 79160 Fenioux	Tél : 05.49.28.97.90 Fax : 05.49.28.97.93 Email : cc-oree-gatine@district-parthenay.fr
Communauté de Communes de « l'Espace Gâtine » Contacts : M. Jean Michel PEROU, Président et M. Bertrand BUREL, technicien environnement	Communauté de Communes de « l'Espace Gâtine » Maison du Pays de la Pomme La Guichetière 79130 Secondigny	Tél : 05.49.95.60.16 Fax : 05.49.95.63.16
Communauté de Communes « Pays sud Gâtine » Contact : Mme GENEVIER, Présidente, maire de Clavé et Mme CATHELINÉAU, Commission Environnement	Communauté de Communes « Pays sud Gâtine » 1, rue des Carrières Moreau 79420 St-Lin	Tél : 05.49.63.25.73 Fax : 05.49.63.25.44 Email : Communaute@cc-pays-sud-gatine.fr
District de Parthenay Contacts : M. DIEUMEGARD, Vice-Président, M. ALLARD, service eau, M. Cédric CELERAU, technicien environnement	District de Parthenay 2 rue Citadelle 79200 Parthenay	Tél : 05.49.94.03.77
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Espace Gâtine (SMAEG) Contacts : M. Jean Michel PRIEUR et M. Benoît MICHENOT, Mme Nathalie GUILLET	SMAEG 46 bd Edgard Quinet - BP 505 79208 Parthenay	Tél: 05.49.64.25.49 Fax : 05.49.09.76.52
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) Contacts : Mlle Isabelle BERNARD (Directrice), M. Guillaume CHARRUAUD, technicien rivières	SMVT 1 pl. du Dr Bouchet 79600 St Loup Lamairé	Tél : 05.49.64.66.77 Fax : 05.49.64.86.00
Coordination rurale M. Michel BRILLOUX	Chalenton 79130 Azay-sur-Thouet	
Association des Riverains du Bassin Amont du Thouet Contact : M. Yves VIGNAULT	Mairie 79130 Allonne	
Syndicat des arboriculteurs de Gâtine Contact : M. BARATON, Président	Vergers des Chaumes Rte Bois 79310 St-Pardoux	Tél : 05.49.63.47.60
Les exploitants agricoles et propriétaires		
M. P. BARBEAU	Propriétaire (Beaulieu-sous-Parthenay)	
M. et Mme LE BESSON	Propriétaire d'un étang aux Bordes (St Pardoux)	
M. Guy POINOT	Membre d'associations locales de pêche et de chasse 32, route du Pré de la Cure 79310 St Pardoux	

M. André BRUNET	Président de l'ACCA de St Pardoux – propriétaire riverain Les Brunetières 79310 St Pardoux	Tél : 05.49.63.42.55
M. Roland GUITTON	Propriétaire riverain La Papinière 79310 St-Pardoux	
M. et Mme LOURENCO Joaquim	Aviculteurs biologiques La Pinière du Bas 79310 Soutiers	Tél : 05.49.63.40.88
M. et Mme BAILLON Pierre	Agriculteurs La Martinière 79310 Soutiers	Tél : 05.49.63.47.04
M. André GERMANEAU	Garde particulier, piégeur ACCA de St Pardoux La Rambauidière 79310 St-Pardoux	Tél : 05.49.63.41.73
M. Guy FERJOU	Agriculteur biologique – tourisme La Férolière 79420 Beaulieu-sous-Parthenay	Tél : 05.49.70.64.63
M. Rémy PIGNON	Agriculteur à Soutiers	
M. Patrice NIVault	Agriculteur à Soutiers	Tél : 05.49.63.22.82
M. Jean-Luc POVERT	Agriculteurs La Pigeolière 79310 Soutiers	Tél : 05.49.63.47.73
M. Pascal POUBLANC	Agriculteur et conseiller municipal de Soutiers	
M. Gérard CHARRIER	Agriculteur La Mothe 79130 Allonne	Tél : 05.49.63.51.26
M. Jean-François FICHET	Agriculteur à Allonne	Tél : 05.49.63.53.79
M. Bruno GAUTHIER	Agriculteur Le Thouet 79130 Allonne	Tél : 05.49.95.64.46
M. Gilles LECULEUR	Agriculteur à Azay-sur-Thouet	Tél : 05.49.95.34.23
M. René FICHEIT	Agriculteur à Allonne	Tél : 05.49.63.53.55
M. Bertrand FICHET	Riverain à Allonne	Tél : 05.49.63.72.57
M. Jean-François FICHET	Agriculteur Le Plessis 79130 Allonne	Tél : 05.49.63.53.79
M. Philippe GUETET	Agriculteur La Mortière 79130 Secondigny	

COMPTES-RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL
"DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE" ET "DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE"

SITE NATURA 2000 N°40 "Bassin du Thouet amont"

GROUPE DE TRAVAIL « DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE »

Salle des fêtes de Soutiers,
Le 6 juillet 2001 – 10h00

Liste des personnes présentes :

Eric BACHELIER	Conseil Supérieur de la Pêche, chef de brigade
Anne BRIS	Opérateur local, CERA-Environnement
André BRUNET	ACCA de St Pardoux, Président
Bertrand BUREL	C.C. de Secondigny, Technicien environnement
Mlle CAILLAULT	Syndicat départemental de la propriété agricole
Eric CATHELINEAU	Commune de Soutiers, Maire
Cédric CELERAU	<i>Service Environnement, District de Parthenay</i>
Guillaume CHARRUAUD	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Bernard COUET	Commune de Secondigny, adjoint
Lucie DEMELLIER	SMAEG, paysage
Jacques DIEUMEGARD	District de Parthenay, Vice-Président
Daniel DISCOURS	DDAF 79
Adeline DRIBAUT	<i>Tourisme et Environnement, District de Parthenay</i>
Daniel FASANINO	Commune de Secondigny, Maire
Nicole FORTUNE	Commune de Mazière-en-Gâtine, Maire
Jean-François GEORGE	ADASEA
Roland GUITTON	Commune de St Pardoux, propriétaire riverain
M. et Mme LEBESSON	<i>Propriétaires d'un étang aux Bordes (St Pardoux)</i>
Simone MARSEAU	Deux-Sèvres Nature Environnement
Nathalie MORVAN	DIREN
Roger PERRIN	Commune de St Pardoux
Laurent PIED	FDSEA
Guy POINOT	Membre d'Association de Pêche et de Chasse
Jean-Michel PRIEUR	Syndicat Mixte du Pays de Gâtine (SMAEG)
Marielle REDON	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Françoise ROYER	C.C. de Secondigny, Commission Environnement
Christophe SALIN	Sous-Préfet de Parthenay

Soit 27 personnes

Compte-rendu :

Après une rapide introduction réalisée par le maire de Soutiers, M. le Sous-Préfet, rappelle la démarche NATURA 2000 qui est d'élaborer, dans le cadre d'une concertation la plus large possible, le Document d'Objectifs concernant la gestion du site du bassin du Thouet amont.

Mlle **MORVAN** propose d'effectuer un tour de table afin que les différentes personnes invitées puissent se présenter.

L'opérateur présente l'origine de la mise en place de ce groupe de travail ; suite à la réunion d'installation du Comité de Pilotage, le 11 mai dernier, deux groupes de travail ont été proposés afin d'assister l'opérateur dans sa collecte d'informations.

L'objectif de la présente réunion est, à partir du premier état des lieux réalisé par le CERA-environnement, d'enrichir l'inventaire sur la faune, la flore et le milieu naturel.

L'ordre de la réunion est le suivant :

- Inventaire des groupes d'animaux
- Inventaire botanique et des milieux naturels
- L'eau

a) Données faunistiques :

La discussion aborde rapidement les problèmes de niveau d'eau. Ce sont des aspects de qualité et de niveau d'eau qui recouvrent la plus grande importance dans le maintien des milieux naturels et des espèces.

M. **PERRIN**, habitant sur la commune de St Pardoux, constate chaque année la même irrégularité de la Viette ; crues fréquentes en hiver, sécheresse en été. Il ajoute que le ruisseau « La Davière » (petit affluent de la Viette) est particulièrement touché. Il y a 20 ans, une remontée de vairons pouvait s'effectuer, actuellement elle est rendue impossible par manque d'eau. En période de fort étiage, M. **PERRIN** a pu observer des lamproies, des petites anguilles et des chabots dans « La Davière », mais jamais d'écrevisse. M. **BACHELIER**, du Conseil Supérieur de la Pêche, précise que les conditions climatiques peuvent en partie expliquer ce phénomène de sécheresse. Certains endroits sont colmatés par du sable ou des sédiments provoquant un comblement du lit des rivières.

Lors de la migration des petites anguilles, M. **BACHELIER** est particulièrement étonné puisque qu'il n'a jamais été mentionné cette espèce, à ce stade d'évolution, dans le secteur. L'éloignement de l'estuaire de la Gironde étant relativement important.

Concernant les populations d'écrevisses à pieds blancs, M. **BACHELIER** confirme sa présence sur les sources de la Viette. Les autres données à ce sujet sont consignées dans le classeur qu'il a remis à l'opérateur.

Ensuite, sont évoquées les populations animales du cours d'eau « La Martinière ». Les lamproies sont présentes mais les écrevisses restent à confirmer. Il y a 50 ans, « La Martinière » était un cours d'eau de très bonne qualité puis, peu à peu, son état s'est dégradé (comblement par les arbres tombés lors de la tempête, colmatage, polluants divers). Sa priorité d'intervention sera évaluée par le CERA-Environnement.

Les autres espèces animales les plus fréquemment observées sur la zone sont les couleuvres à collier, les martins-pêcheurs (moins visible qu'auparavant), les hérons et les ragondins. Ces deux dernières espèces prolifèrent. Les hérons font concurrence aux pêcheurs et les ragondins abondent dans les 200 étangs autour de la commune de Secondigny.

S'engage alors une discussion sur le ragondin et la maîtrise de sa population. Des cage-pièges sont disposées sur l'ensemble du bassin et des opérations de piégeage sont organisées tous les 4-5 ans. Sur la commune de St Pardoux, la dernière opération a permis de capturer une centaine de ragondins contre 60 il y a 4-5 ans. La personne responsable est M. GERMANO à l'ACCA de St Pardoux.

L'ACCA de Secondigny pratique l'empoisonnement. M. **DISCOURS**, de la DDAF, intervient pour rappeler que les cages-pièges ont deux avantages, elles sont sélectives et ont une bonne efficacité contrairement à l'empoisonnement. L'inconvénient majeur réside dans la connaissance du nombre de cages puisque chacune d'entre-elles doit faire l'objet d'une déclaration en mairie, mais la plupart sont fabriquées de façon artisanale.

Mme **REDON**, représentante du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, souhaite une politique globale sur la gestion des populations de ragondins et met en avant le besoin d'une structure adaptée pour sa mise en place. Le Syndicat des Ennemis des Cultures pourrait remplir cette mission mais cela demande une concertation importante et des financements conséquents afin de rémunérer les piégeurs.

Ce thème étant passé, Mme **MARSEAU** explique que Deux-Sèvres Nature Environnement lance, cet été, une opération pour le recensement des Lucanes cerf-volant (inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats). Les personnes ici présentes connaissent le lucane mais n'en ont jamais observé. Mme **MARSEAU** précise que cette enquête permettra peut-être de révéler sa présence sur le secteur. En ce qui concerne la Rosalie des Alpes, elle indique qu'il faudrait s'adresser à M. Robert LEVEQUE, à Frédéric LAGARDE ou bien à Johanna CORBIN.

Mlle **MORVAN** demande si des loutres ont été vues. Il est répondu que des personnes auraient signalé sa présence mais aucune trace ne la confirme.

b) Inventaire des milieux naturels :

Suite aux prospections de terrain réalisées par le CERA-Environnement, l'habitat « forêt alluviale à Aulnes et Frênes » n'a pas été relevé jusqu'à présent. Il semblerait se réduire simplement à une ripisylve.

Mlle **BRIS** s'interroge sur l'état de santé de la ripisylve puisqu'on observe sa régression.

Mme **REDON** énonce plusieurs hypothèses :

- les plantations de nombreuses peupleraies qui croissent plus vite que les aulnes et qui entrent ainsi en concurrence,
- la non replantation après abattage,
- la maladie de l'aulne due à un phytophthora
- la modification du lit mineur qui isole les arbres inféodés aux zones inondées
- la pollution de l'eau et de l'air
- le sur-piétinements des animaux sur les berges qui provoquent des effondrements.
- Le sur-entretien qui détruit la strate arbustive et par conséquent, diminue la biodiversité.
- L'accès systématique aux berges entraînant une disparition des héliophytes.

Peu de solutions sont alors données mise à part la pose de clôtures électriques le long des prairies pâturées. Celles-ci sont plus adaptées sur les zones qui entrent fréquemment en crue. La pose de cette clôture retient les bovins le temps que la végétation se régénère.

M. **DISCOURS** ajoute que la DDAF conseille de planter les peupliers à environ 6 mètres des berges et que les subventions ne sont pas accordées si la plantation concerne moins de 1 hectare.

Suite à la tempête de l'hiver 1999, environ 10% des peupliers sont tombés. M. **CHARRUAUD** précise que, sur la tête du bassin, la largeur du cours d'eau s'est parfois accrue de 1,5 mètres, ce qui provoque une diminution du niveau d'eau et donc un réchauffement.

c) L'eau :

M. **PERRIN** constate chaque année un dépôt de mousse dans « La Davière » de couleur noire, grise et blanche. Il s'inquiète de son origine qui ne peut venir que de Beauchamps ou du Moulin Poussart. La présence de la Deux-Sévrienne à proximité peut en être la cause. Cependant, il ajoute qu'elle disparaît entre le 14 juillet et le 15 août, période la plus fréquentée par les automobilistes. Lavage des pommes, élevages, lessivage et rejets industriels sont alors évoqués.

Ces éléments seront apportés lors du groupe de travail « diagnostic socio-économique » de l'après midi.

Il en ressort de cette réunion que :

- Le site du bassin du Thouet amont reste méconnu des naturalistes et possède des populations en régression (espèces liées à la qualité de l'eau) alors que d'autres espèces prolifèrent (ragondins, hérons)
- des problèmes divers apparaissent tels que la dégradation de la végétation ripicole, la qualité et le niveau d'eau, l'intensification de l'agriculture...

En conclusion, Mlle **MORVAN** présente le prochain rendez-vous à noter sur les calendriers. Pour les personnes qui n'assistent pas au groupe de travail de l'après-midi « diagnostic socio-économique », il s'agira du Comité de pilotage qui se déroulera en automne.

SITE NATURA 2000 N°40 "Bassin du Thouet amont"

GROUPE DE TRAVAIL « DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE »

Maison du Pays de La Pomme, commune de Secondigny
Le 6 juillet 2001 – 14h00

Liste des personnes présentes :

Michel BRILLOUX	Coordination Rurale 79
Anne BRIS	Opérateur local, CERA-Environnement
André BRUNET	ACCA de St Pardoux, Président
Bertrand BUREL	C.C. de Secondigny, Technicien environnement
Mlles CAILLAULT	Syndicat départemental de la propriété agricole
Guillaume CHARRUAUD	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Lucie DEMELLIER	SMAEG, paysage
Jean-Paul GARNIER	Chambre d'agriculture
Roland GUITTON	Commune de St Pardoux, propriétaire riverain
Bernard HIPEAU	Président de la communauté de Commune L'Orée de Gâtine. Comité Départemental Olympique et Sportif
Robert LOUDES	Commune de Mazière-en-Gâtine, Maire
Nicole FORTUNE	<i>Commune de Tallud, Maire</i>
René CHARRON	Commune de Secondigny, Maire
Daniel FASANINO	Commune de St Pardoux
Roger PERRIN	Commune de Secondigny, Conseiller Général
Gérard VITRE	DIREN
Nathalie MORVAN	FDSEA
Laurent PIED	Syndicat Mixte du Pays de Gâtine (SMAEG)
Jean-Michel PRIEUR	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Marielle REDON	C.C. de Secondigny, Commission Environnement
Françoise ROYER	Sous-Préfet de Parthenay
Christophe SALIN	Commune d'Azay-sur-Thouet, Maire
Gilbert SEIGNEURET	

Soit 23 personnes

Compte-rendu :

Après une rapide introduction de M. le Maire de Secondigny, M. le Sous-préfet rappelle la démarche NATURA 2000 qui est de réaliser, dans le cadre d'une concertation la plus large possible, le Document d'Objectifs concernant la gestion du site du bassin du Thouet amont. Ce groupe de travail fait suite à la réunion d'installation du Comité de Pilotage qui s'est déroulée le 11 mai dernier.

Mlle **MORVAN**, de la DIREN, propose d'effectuer un tour de table afin que les différentes personnes invitées puissent se présenter.

L'objectif de la présente réunion est, à partir du premier état des lieux réalisé par le CERA-environnement, d'enrichir l'inventaire sur les activités humaines et leurs impacts sur le milieu.

L'ordre de la réunion est le suivant :

- Le cadre foncier
- Les données socio-économiques
- Les opérations en cours ou à venir

d) Caractéristiques du foncier :

Trois communes possèdent un document d'urbanisme ainsi que le district de Parthenay ; il s'agit de :

- Secondigny, Soutiers et Mazières-en-Gâtine,
- Parthenay, Le Tallud, Pompaire et La Chapelle Bertrand

Ils sont disponibles en mairie. Le Plan d'Occupation des Sols de Secondigny fait l'objet d'une enquête publique entre le 18 juin et le 18 juillet suite à sa modification pour la construction d'une salle de loisirs près du lac des Effres et la rectification du périmètre de la Zone Artisanale.

e) Les données socio-économiques :

Agriculture

Le bassin est exploité en prairie naturelle, en cultures céréalières et arboriculture pour l'essentiel. Concernant ce dernier, une campagne d'arrachage des pommiers est menée depuis 2 ou 3 ans dans le secteur.

L'irrigation par pompage est peu pratiquée puisque les quelques 205 étangs du canton de Secondigny, par exemple, font office de réserve d'eau. Par ailleurs, il existe une multiplicité d'étangs dans toute la région de Gâtine, principalement pour l'irrigation des cultures de pommiers.

Enfin, il est précisé que l'occupation du sol a été réalisée par l'ADASEA lors de la mise en place des opérations locales en 1997.

Les activités industrielles

Quelques personnes énumèrent les plus importantes activités, susceptibles d'avoir un impact sur le milieu :

- La laiterie sur la commune de Soutiers
- La Scierie sur la commune de Secondigny
- Les pommiers de Gâtine
- Une entreprise de chaussures

M. **BUREL** propose de donner à l'opérateur tous ces éléments.

Usages et loisirs

- les activités cynégétiques sur ce secteur concernent principalement la chasse aux gibiers d'eau, canards, bécasses, bécassines...
- l'activité de pêche est active sur l'ensemble de la vallée.
- les activités de loisirs se pratiquent principalement au lac des Effres sur la commune de Secondigny ; promenades, campings, piscine, pédalo, restauration et hébergement sont à la disposition des habitants et des touristes.

f) Les opérations récentes ou en cours :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet

Mlle BRIS souhaite une entrevue avec Mme **REDON**, la responsable de sa mise en place.

Le projet Européen LEADER +

M. **MICHENOT** du SMAEG n'étant pas présent à la réunion, il serait donc préférable de se rencontrer individuellement avec la présence de la DIREN.

Les opérations locales en cours

l'interlocuteur, pour ce projet, se trouve être M. **GEORGE** de l'ADASEA (présent au groupe de travail de la matinée).

La rénovation de l'usine de la Boutrochère

Suite à l'avis défavorable qu'a recueilli l'enquête publique, le projet repart donc à zéro.

La déviation de Parthenay

La DIREN suit son évolution.

M. **SEIGNEURET** évoque le problème de la détérioration des ouvrages sur le Thouet (moulins, chaussées...). La majeure partie appartient à des propriétaires privés qui n'ont pas les financements pour les restaurer. Dans un même temps, le paysage, qui appartient à tout le monde, se dégrade par la suite. M. **SEIGNEURET** demande si NATURA 2000 ne pourrait pas sensibiliser les propriétaires sur ce constat. Mlle **MORVAN** signale que l'enjeu de la restauration des ouvrages devra être révélé suite à l'étude qu'effectue l'opérateur.

Afin de compléter l'inventaire écologique et socio-économique, des démarches d'entretiens individuels seront réalisées par l'opérateur. D'autre part, la prochaine réunion du Comité de Pilotage devrait se tenir en automne, elle fera un bilan de ces inventaires afin de poursuivre sur une réflexion des objectifs de gestion.

Il ressort de la réunion les éléments suivants :

- Les personnes concernées souhaitent un entretien individuel avec l'opérateur afin que des échanges plus complets puissent se faire.
- L'ambiance réservée de la réunion n'a pas permis d'engager une réflexion sur les « points chauds » du secteur, mise à part pour évoquer le problème des chaussées.

Toute contribution des différents acteurs et usagers, remarques ou réflexions peuvent être adressées au CERA-Environnement. Ce dernier demeure à la disposition de chacun pour échanger sur ces thèmes.

Ainsi, s'achève la réunion.